



Délibération du conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Séance du mercredi 2 octobre 2024

Objet : Approbation de l'offre de formation pour la rentrée 2025 suite.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2021-1831 du 24 décembre 2021 portant création de l'Université Paris-Panthéon-Assas et approbation de ses statuts ;

Après en avoir délibéré,

Approuve l'offre de formation pour la rentrée 2025 telle qu'elle figure en annexe.

Membres présents et représentés : 35

Vote : Unanimité des suffrages exprimés :

33 voix pour

2 abstentions

Paris, le 30 OCT. 2024

Le Président

Stéphane BRACONNIER

Affiché le 30 OCT. 2024

Transmis au recteur, chancelier des universités, le 30 OCT. 2024



Conseil d'administration du 2 octobre 2024

OFFRE DE FORMATION 2025

- P. 2 Licence Science politique
- P. 9 Règlement particulier de la licence d'Information-communication
- P. 11 Règlement particulier de la licence de Gestion
- P. 13 Master Entrepreneuriat et management de projets
- P. 16 Master Gestion de production, logistique, achats
- P. 37 Master Management
- P. 44 Master Marketing, vente
- P. 54 Master information, communication
- P. 95 DU Information-communication (niveau L3) : adaptation à la licence Information-communication
- P. 100 DU IFP Information-communication (niveau M1) : adaptation au master Information, communication

LICENCE SCIENCE POLITIQUE

Texte de référence : Le Règlement des études de Licence s'applique à tous les diplômes de Licence. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

ENSEIGNEMENTS

1ÈRE ANNÉE

SEMESTRE 1

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Science politique
- Droit constitutionnel 1

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les matières font l'objet d'épreuves écrites d'une durée de 3h notées sur 20 – coefficient 2. Les candidats ont le choix, pour chaque matière, entre deux sujets.

Les TD font l'objet d'un contrôle continu noté sur 20 – coefficient 1.

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Histoire politique des XXe et XXIe siècles
- Institutions judiciaires, institutions administratives

La matière « Histoire politique des XXe et XXIe siècles » se compose de 30h de CM et la matière « Institutions judiciaires, institutions administratives » de 36h de CM.

Les matières font l'objet d'épreuves orale notée sur 20. Une épreuve écrite d'une durée de 1h30, notée sur 20, peut toutefois être substituée à une épreuve orale.

1 matière au choix :

- Problèmes économiques contemporains
- Introduction historique au droit
- Introduction à l'étude du droit et du droit civil

La matières « Problèmes économiques contemporains » se compose de 30h de CM. Les matières « Introduction historique au droit » et « Introduction à l'étude du droit et droit civil » se composent de 36h de CM.

Les TD de langue à caractère obligatoire font l'objet, à la fin du second semestre, d'une note de contrôle continu notée sur 20.

SEMESTRE 2

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Relations internationales
- Droit constitutionnel 2

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les matières font l'objet d'épreuves écrites d'une durée de 3h notées sur 20 – coefficient 2. Les candidats ont le choix, pour chaque matière, entre deux sujets.

Les TD font l'objet d'un contrôle continu noté sur 20 – coefficient 1.

UEC2 (coefficient 1 - 8 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Économie politique
- Introduction aux médias et au journalisme

La matière « Économie politique » se compose de 30h de CM et la matière « Introduction aux médias et au journalisme » de 36h de CM.

Les matières font l'objet d'épreuves orale notée sur 20. Une épreuve écrite d'une durée de 1h30, notée sur 20, peut toutefois être substituée à une épreuve orale

1 matière au choix :

- Histoire du droit et des institutions
- History of the European Legal System
- European International Relations
- Government and the Economy in France: A Historical Perspective

Chaque matière se compose de 24h de CM, à l'exception de la matière « Histoire du droit et des institutions » qui se compose de 36h de CM.

Les matières font l'objet d'épreuves orale notée sur 20. Une épreuve écrite d'une durée de 1h30, notée sur 20, peut toutefois être substituée à une épreuve orale

UEM2 (coefficient 1 - 2 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Travaux dirigés de méthodologie en science politique
- Anglais

L'enseignement de méthodologie en science politique se compose de 30h de TD réparties sur les deux semestres. L'enseignement d'anglais se compose de 36h de TD réparties sur les deux semestres.

Les TD de langue à caractère obligatoire font l'objet, à la fin du second semestre, d'une note de contrôle continu notée sur 20.

Règles spécifiques de 1^{ère} année

Liste des cours dispensés en anglais :

- History of the European Legal System
- European International Relations
- Government and the Economy in France: A Historical Perspective

2ÈME ANNÉE

SEMESTRE 3

UEF3 (coefficient 2 - 20 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Sociologie politique 1
- Théorie politique
- Classiques de la science politique

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les matières font l'objet d'épreuves écrites d'une durée de 3h notées sur 20 – coefficient 2. Les candidats ont le choix, pour chaque matière, entre deux sujets.

Les TD font l'objet d'un contrôle continu noté sur 20 – coefficient 1.

UEC3 (coefficient 1 - 10 ECTS)

2 matières au choix :

- Grands enjeux politiques contemporains
- Médias et politique
- Droit administratif – Les sources - Le juge

Les matières « Grands enjeux politiques contemporains » et « Médias et politique » se composent de 30h de CM et la matière « Droit administratif – Les sources - Le juge » de 36h de CM.

Les matières font l'objet d'épreuves orale notée sur 20. Une épreuve écrite d'une durée de 1h30, notée sur 20, peut toutefois être substituée à une épreuve orale.

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h de TD.

Les TD de langue à caractère obligatoire font l'objet, à chaque semestre, d'une note sur 20, résultant, à part égale, d'une épreuve écrite ou orale et d'un contrôle continu.

SEMESTRE 4

UEF4 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Sociologie politique 2
- Politiques publiques

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les matières font l'objet d'épreuves écrites d'une durée de 3h notées sur 20 – coefficient 2. Les candidats ont le choix, pour chaque matière, entre deux sujets.

Les TD font l'objet d'un contrôle continu noté sur 20 – coefficient 1.

UEC4 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Institutions et politiques de l'Union européenne

La matière se compose de 30h de CM.

Les matières font l'objet d'épreuves orale notée sur 20. Une épreuve écrite d'une durée de 1h30, notée sur 20, peut toutefois être substituée à une épreuve orale.

2 matières au choix :

- Finances publiques
- Grands enjeux internationaux
- Droit administratif – L'action administrative

Les matières « Finances publiques » et « Droit administratif – L'action administrative » se composent de 36h de CM et la matière « Grands enjeux internationaux » de 30h de CM.

Les matières font l'objet d'épreuves orale notée sur 20. Une épreuve écrite d'une durée de 1h30, notée sur 20, peut toutefois être substituée à une épreuve orale.

2 matières obligatoires :

- Méthodes des sciences sociales
- Anglais

La matière « Méthodes des sciences sociales » se compose de 15h de TD et la matière « Anglais » se compose de 18h de TD.

Les TD de langue à caractère obligatoire font l'objet, à chaque semestre, d'une note sur 20, résultant, à part égale, d'une épreuve écrite ou orale et d'un contrôle continu.

Règles spécifiques de 2^{ème} année

Pour suivre le cours de « Droit administratif – L'action administrative » au semestre 4, il faut avoir suivi le cours « Droit administratif – Les sources - Le juge » au semestre 3.

3ÈME ANNÉE

SEMESTRE 5

UEF5 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Participation et mobilisations collectives
- Relations internationales 1

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les matières des UEF font l'objet d'épreuves écrites d'une durée de 3h notées sur 20 – coefficient 2. Les candidats ont le choix, pour chaque matière, entre deux sujets.

Les TD font l'objet d'un contrôle continu noté sur 20 – coefficient 1.

UEC5 (coefficient 1 - 10 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Vie politique française
- Genre et politique
- Droit international public

La matière « Vie politique française » se compose de 30h de CM, la matière « Genre et politique » se compose de 24h de CM et la matière « Droit international public » se compose de 36h de CM. Les matières font l'objet d'épreuves orale notée sur 20. Une épreuve écrite d'une durée de 1h30, notée sur 20, peut toutefois être substituée à une épreuve orale.

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h de TD.

Les TD de langue à caractère obligatoire font l'objet, à chaque semestre, d'une note sur 20, résultant, à part égale, d'une épreuve écrite ou orale et d'un contrôle continu.

SEMESTRE 6

UEF6 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Méthodes de la science politique
- Relations internationales 2

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les matières des UEF font l'objet d'épreuves écrites d'une durée de 3h notées sur 20 – coefficient 2. Les candidats ont le choix, pour chaque matière, entre deux sujets.

Les TD font l'objet d'un contrôle continu noté sur 20 – coefficient 1.

UEC6 (coefficient 1 - 10 ECTS)

3 matières au choix :

- Politiques territoriales et pouvoir local en France
- Droit des libertés fondamentales
- Histoire des idées politiques jusqu'au XVIIIème siècle
- Histoire des idées politiques depuis le XVIIIème siècle
- Partis et systèmes de partis

La matière « Politiques territoriales et pouvoir local en France » se compose de 30h de CM, les matière « Droit des libertés fondamentales », « Histoire des idées politiques jusqu'au XVIIIème siècle », et « Histoire des idées politiques depuis le XVIIIème siècle » se composent de 36h de CM et la matière « Partis et systèmes de partis » se compose de 24h de CM.

Les matières font l'objet d'épreuves orale notée sur 20. Une épreuve écrite d'une durée de 1h30, notée sur 20, peut toutefois être substituée à une épreuve orale.

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h de TD.

Les TD de langue à caractère obligatoire font l'objet, à chaque semestre, d'une note sur 20, résultant, à part égale, d'une épreuve écrite ou orale et d'un contrôle continu.

Règles spécifiques de 3^{ème} année

RÈGLEMENT PARTICULIER DE LA LICENCE D'INFORMATION-COMMUNICATION

Ces dispositions particulières seront intégrées à la maquette déjà adoptée par les conseils pour la rentrée 2025.

1^{ÈRE} ANNÉE

UEF

Les matières des UEF font l'objet d'épreuves écrites d'une durée de 3h notées sur 20 – coefficient 2. Les candidats ont le choix, pour chaque matière, entre deux sujets.

Les TD font l'objet d'un contrôle continu noté sur 20 – coefficient 1

UEC

Les matières font l'objet d'épreuves notées sur 20. Cette épreuve peut prendre la forme d'une épreuve écrite d'une durée de 1h30 ou de trois heures, d'un dossier écrit individuel ou rédigé à deux ou trois étudiants à rendre à la fin du semestre, ou encore d'un oral.

Pour les matières mutualisées d'une autre discipline, le règlement d'examens de cette discipline s'applique.

UEM

Les TD font l'objet, à chaque semestre, d'un contrôle continu noté sur 20.

2^{ÈME} ANNÉE

UEF

Les matières des UEF font l'objet d'épreuves écrites d'une durée de 3h notées sur 20 – coefficient 2. Les candidats ont le choix, pour chaque matière, entre deux sujets.

Les TD font l'objet d'un contrôle continu noté sur 20 – coefficient 1

UEC

Les matières font l'objet d'épreuves notées sur 20. Cette épreuve peut prendre la forme d'une épreuve écrite d'une durée de 1h30 ou de trois heures, d'un dossier écrit individuel ou rédigé à deux ou trois étudiants à rendre à la fin du semestre, ou encore d'un oral.

Pour les matières mutualisées d'une autre discipline, le règlement d'examens de cette discipline s'applique.

UEM

Les TD font l'objet, à chaque semestre, d'un contrôle continu noté sur 20.

3^{ÈME} ANNÉE

UEF

Les matières des UEF font l'objet d'épreuves écrites d'une durée de 3h notées sur 20 – coefficient 2. Les candidats ont le choix, pour chaque matière, entre deux sujets.

Les TD font l'objet d'un contrôle continu noté sur 20 – coefficient 1

UEC

Les matières font l'objet d'épreuves notées sur 20. Cette épreuve peut prendre la forme d'une épreuve écrite d'une durée de 1h30 ou de trois heures, d'un dossier écrit individuel ou rédigé à deux ou trois étudiants à rendre à la fin du semestre, ou encore d'un oral.

Pour les matières mutualisées d'une autre discipline, le règlement d'examens de cette discipline s'applique.

UEM

Les TD font l'objet, à chaque semestre, d'un contrôle continu noté sur 20.

RÈGLEMENT PARTICULIER DE LA LICENCE DE GESTION

Ces dispositions particulières seront intégrées à la maquette déjà adoptée par les conseils pour la rentrée 2025.

1^{ÈRE} ANNÉE

Chaque enseignement fait l'objet d'un contrôle continu noté sur 20.

A l'exception de certaines matières qui font l'objet d'un contrôle continu noté sur 20 et d'une épreuve écrite de 3h notée sur 20. Il s'agit des matières suivantes :

- Principes généraux et digitalisation du pilotage
- Action managériale
- Comptabilité générale et analytique 1

Le projet de fin d'année est noté sur 20, tout comme la soutenance qui lui est associée. La note finale, également sur 20, est la moyenne de la note du projet et de celle de la soutenance.

2^E ANNÉE

Chaque enseignement fait l'objet d'un contrôle continu noté sur 20.

A l'exception de certaines matières qui font l'objet d'un contrôle continu noté sur 20 et d'une épreuve écrite de 3h notée sur 20. Il s'agit des matières suivantes :

- Statistiques et analyses de données d'entreprises
- Principes généraux et digitalisation du pilotage d'entreprise 2
- Gestion de production et logistique
- Comptabilité générale et analytique 2

Le projet de fin d'année est noté sur 20, tout comme la soutenance qui lui est associée. La note finale, également sur 20, est la moyenne de la note du projet et de celle de la soutenance.

3^E ANNÉE

Chaque enseignement fait l'objet d'un contrôle continu noté sur 20.

A l'exception de certaines matières qui font l'objet d'un contrôle continu noté sur 20 et d'une épreuve écrite de 3h notée sur 20. Il s'agit des matières suivantes :

- Analyse de l'environnement économique, social et institutionnel
- Comptabilité générale et analytique
- Contrôle de gestion
- Création d'entreprise et Business plan
- Développement d'applications mobiles 3
- Management de projet et commercialisation
- Mathématiques appliquées à l'informatique
- Politique générale de l'entreprise
- Programmation, langages objet et développement d'applications 3

- Stratégie de Marketing des services de distribution
- Stratégie des entreprises de distribution et logistique
- Supply Chain Management

Le mémoire (UEP1) et le projet de suivi par un tuteur (UEP2) font l'objet d'une soutenance notée sur 20.

MASTER ENTREPRENEURIAT ET MANAGEMENT DE PROJETS

Texte de référence : Le Règlement des études de Master s'applique à tous les diplômes de Master. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Liste des Parcours :

- Parcours Management stratégique et entrepreneuriat

ENSEIGNEMENTS

Parcours management stratégique et entrepreneuriat

1ÈRE ANNÉE

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
SEMESTRE 1			30			
UEF1			20		20	9
Séminaire d'intégration : Jeu de stratégie d'entreprise		15h	2			
Stratégie : outils d'analyse	30h	15h	6	CM : Ecrit 4h TD : CC	20 20	2 1
Études et recherche en gestion - analyse des données	36h	15h	6	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 1
Contrôle de gestion et finance d'entreprise	36h	15h	6	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 1
UEC1			10		20	7
Action managériale	30h		3	Oral ou écrit	20	2
Droit de l'entreprise	30h		3	Oral ou écrit	20	2
Management et Développement Durable	18h		2	Oral ou écrit	20	2
Anglais		18h	2	Contrôle continu	20	1
SEMESTRE 2			30		20	
UEF2			20		20	8
Stratégie II - Grandes orientations stratégiques et entrepreneuriat	36h	15h	7	CM : Ecrit 4h TD : CC	20 20	2 1
Conseil en soutenabilité	18h		4	Oral ou écrit	20	2
Stratégie financière et finance de marché	36h		6	Oral ou écrit	20	2

Projet collectif recherche en gestion (PCRG)		15h	3	Contrôle continu	20	1
UEC2			10		20	7
Fiscalité de l'Entreprise	36h		4	Oral ou écrit	20	2
Comportement entrepreneurial responsable	18h		2	Oral ou écrit	20	2
Management de projet et création de valeur	18h		2	Oral ou écrit	20	2
Anglais		18h	2	Contrôle continu	20	1

Règles spécifiques

2ème ANNÉE

Matières	Volume horaire CM	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
Module 1 : Management stratégique et conseil		15		20	10
Diagnostic, décision et conseil	24h		Ecrit	20	20
Master Class en diagnostic stratégique	12h		Oral	20	10
Droit des fusions-acquisitions, alliances	12h		Oral	20	10
Prospective stratégique et missions de conseil (Master class)	24h		Ecrit	20	20
Management, digitalisation et intelligence artificielle	24h		Ecrit	20	20
Management des RH et transformations organisationnelles	24h		Ecrit	20	20
Module 2 : Entrepreneuriat et innovation		15		20	10
Création et reprise d'entreprise	24h		Contrôle continu	20	20
Innovation, transition environnementale et protection juridique	24h		Contrôle continu	20	20
Méthodes d'incubation et d'accélération de start-up	24h		Contrôle continu	20	20
Marketing entrepreneurial	24h		Contrôle continu	20	20
Aspects juridiques de la création et reprise d'entreprise	24h		Contrôle continu	20	20
Module 3 : Stratégie financière et développement international		15		20	10
Stratégie financière internationale	24h		Ecrit	20	20
Management interculturel et RSE	12h		Oral	20	10
Stratégies de fusions-acquisitions-alliances à l'international	12h		Oral	20	10
Analyse financière et évaluation d'entreprise	24h		Ecrit	20	20
Ingénierie financière	24h		Contrôle continu	20	20
Anglais du management international	24h		Oral	20	20
Module 4 : Méthodologie et expérience professionnelle		15		20	10
Méthodologie de recherche appliquée	24h		Contrôle continu	20	20
Jeu d'entreprise récapitulatif	16h		Non évalué		
Stage de management opérationnel - Séminaire SCYFCO : Certificat France Compétence RS 6058 : "Manager et coopérer en situation complexe"	36h		Non évalué		
Mémoire avec soutenance devant jury : Tuteur pédagogique et maître d'apprentissage			Mémoire et soutenance	20	80

Règles spécifiques

MASTER GESTION DE PRODUCTION, LOGISTIQUE, ACHATS

Texte de référence : Le Règlement des études de Master s'applique à tous les diplômes de Master. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Liste des Parcours :

- Parcours Management de projets logistiques (formation initiale, en apprentissage, formation continue)
- Parcours Supply chain management (Apprentissage, Contrat de Professionnalisation, convention UIMM ; formation initiale, AuF Sofia)
- Parcours Achat industriel responsable (Apprentissage, Contrat de Professionnalisation – convention UIMM)
- Parcours Contrôle de gestion industriel (Apprentissage, Contrat de Professionnalisation, convention UIMM)
- Parcours Marketing industriel et communication (Apprentissage, Contrat de Professionnalisation, convention UIMM)
- Parcours Lean Management (Apprentissage, Contrat de Professionnalisation, convention UIMM)

ENSEIGNEMENTS

Parcours Management de projets logistiques

1ÈRE ANNÉE

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
SEMESTRE 1						30
UEF1			21			1
Stratégie : outils d'analyse	30h	15h	6	CM : Ecrit 4h TD : CC	20 20	2 1
Contrôle de gestion et finance d'entreprise	36h	15h	6	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 1
Études et recherche en gestion (analyse des données)	36h	15h	5	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 1
Fondement du Supply Chain Management	20h	15h	4	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 1
UEC1			9			1
Action managériale	30h		4	Ecrit 3h	20	2
Droit de l'entreprise	30h		2	Ecrit 3h	20	2
Management et Développement Durable	18h		2	Oral	20	2
Anglais des affaires		18h	1	CC	20	1
SEMESTRE 2						30
UEF2			20			1
Digital logistics	20h		3	CC	20	2
Project Management	20h		3	CC	20	2
Supply Chain Management	20h		3	CC	20	2
Relation B2B et Achat	30h		4	Oral ou écrit	20	2
Projet Collectif Recherche	20h		7	CC	20	2
UEC2			10			1
Supply Chain Costing	22h30		3	CC	20	2
Audit logistique	22h30		3	CC	20	2
VBA pour la logistique	20h		3	CC	20	2
Learning experience	22h		1	CC	20	2

Règles spécifiques

2ème ANNÉE

Formation initiale en apprentissage

Matières	Volume horaire CM	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
UE1 - Supply Chain Trends and Inflexions		7			1
Supply Chain Design and Innovation	22h30	3	CC	20	1
Green Supply Chain and Reverse Logistics and circular economy	22h30	3	CC	20	1
Industrial Dynamics	15h	1	CC	20	1
UE2 - Supply Chain Business Approaches		12			1
Supply Chain Management	37h30	4	CC	20	1
Industrial Marketing	22h30	3	CC	20	1
Operation Management	22h30	3	CC	20	1
Business Ethics and CSR	15h	2	CC	20	1
UE3 - Supply Chain Methods		12			1
Data Analysis and Forecasting	15h	2	CC	20	1
Supply Chain Planning and Controlling	22h30	3	CC	20	1
Supply Chain Costing	22h30	3	CC	20	1
Audit Qualité, Sécurité, Environnement	22h30	3	CC	20	1
Lean Supply Chain Management	15h	1	CC	20	1
UE4 – Project Management and Supply Chain Leadership		9			1
Leadership and Management Development in Supply Chain and Logistics	30h	4	CC	20	1
Project Management	22h30	3	CC	20	1
Business English and Communication	30	2	CC	20	1
UE5 – Supply Chain Digital Transformation		8			1
Digital Supply Chain Management	37h30	4	CC	20	1
Digital Experiences	30h	4	CC	20	1
UE6 – Experiences		12			1
Initiation à la recherche	30h	10	Mémoire	20	1
Learning Expeditions	22h30	2	Mémoire	20	1

Une note inférieure à 10/20 à l'UE6 ne permet pas de valider le Master.

Règles spécifiques

L'UE6 est évaluée par 2 mémoires et une soutenance. Le premier mémoire est un mémoire académique portant sur un sujet défini par l'étudiant avec l'accord du tuteur académique chargé de son suivi. Le deuxième mémoire est un rapport d'activité qui porte sur la professionnalisation réalisée durant l'alternance ou le stage de deuxième année. Ces deux mémoires sont soutenus dans une même épreuve orale intitulée « Soutenance du Retour d'expérience ».

2ème ANNÉE

Formation continue

Matières	Volume horaire CM	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
UE1 - Supply Chain Trends and Inflexions		7			1
Supply Chain Design and Innovation	11h	3	CC	20	1
Green Supply Chain and Reverse Logistics and circular economy	11h	3	CC	20	1
Industrial Dynamics	8h	1	CC	20	1
UE2 - Supply Chain Business Approaches		12			1
Supply Chain Management	18h	4	CC	20	1
Industrial Marketing	11h	3	CC	20	1
Operation Management	12h	3	CC	20	1
Business Ethics and CSR	7h	2	CC	20	1
UE3 - Supply Chain Methods		12			1
Data Analysis and Forecasting	7h	2	CC	20	1
Supply Chain Planning and Controlling	12h	3	CC	20	1
Supply Chain Costing	12h	3	CC	20	1
Audit Qualité, Sécurité, Environnement	10h	3	CC	20	1
Lean Supply Chain Management	7h	1	CC	20	1
UE4 – Project Management and Supply Chain Leadership		7			1
Leadership and Management Development in Supply Chain and Logistics	15h	4	CC	20	1
Project Management	8h	3	CC	20	1
UE5 – Supply Chain Digital Transformation		8			1
Digital Supply Chain Management	19h	4	CC	20	1
Digital Experiences	15h	4	CC	20	1
UE6 – Experiences		12			1
Initiation à la recherche	22h	10	Mémoire	20	1
Learning Expeditions	22h	2	Mémoire	20	1

Une note inférieure à 10/20 à l'UE6 ne permet pas de valider le Master.

Règles spécifiques

L'UE6 est évaluée par 2 mémoires et une soutenance. Le premier mémoire est un mémoire académique portant sur un sujet défini par l'étudiant avec l'accord du tuteur académique chargé de son suivi. Le deuxième mémoire est un rapport d'activité qui porte sur la professionnalisation réalisée durant l'alternance ou le stage de deuxième année. Ces deux mémoires sont soutenus dans une même épreuve orale intitulée « Soutenance du Retour d'expérience ».

Parcours Supply Chain Management

1^{ÈRE} ANNÉE

Matières	Volum e horaire CM	Volum e horaire TD	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficien t
SEMESTRE 1		30				
UEF1			21			1
Stratégie : outils d'analyse	30h	15h	6	CM : Ecrit 4h TD : CC	20 20	2 1
Contrôle de gestion et finance d'entreprise	36h	15h	6	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 1
Études et recherche en gestion (analyse des données)	36h	15h	5	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 1
Fondement du Supply Chain Management	20h	15h	4	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 1
UEC1			9			1
Action managériale	30h		4	Ecrit 3h	20	2
Droit de l'entreprise	30h		2	Ecrit 3h	20	2
Management et Développement Durable	18h		2	Oral	20	2
Anglais des affaires		18h	1	CC	20	1
SEMESTRE 2		30				
UEF2			20			1
Digital Supply Chain	22h30		3	CC	20	2
Supply Chain Management	22h30		3	CC	20	2
Relation B2B et Achat	22h30		3	Oral ou écrit	20	2
Projet Collectif Recherche	15h		11	CC	20	2
UEC2			10			1
Supply Chain Costing	22h30		3	CC	20	2
Audit logistique	22h30		3	CC	20	2
VBA pour la logistique	22h		3	CC	20	2
Learning experience	22h30		1	CC	20	2

Règles spécifiques

2ème ANNÉE

Formation initiale en apprentissage

Matières	Volume horaire CM	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
UE1 - Transformation des Supply Chains		7			1
Stratégie Logistique et Innovation	22h30	3	CC	20	1
Green Supply Chain and Reverse Logistics	22h30	3	CC	20	1
Dynamiques des Organisations Industrielles	15h	1	CC	20	1
UE2 - Approches métiers		12			1
Supply Chain Management	37h30	4	CC	20	1
Marketing Industriel	22h30	3	CC	20	1
Management des Opérations	22h30	3	CC	20	1
Ethique des Affaires et RSE	15h	2	CC	20	1
UE3 - Méthodes Logistiques		12			1
Techniques de Prévisions	15h	2	CC	20	1
Supply Chain Planning and Controlling	22h30	3	CC	20	1
Supply Chain Costing	22h30	3	CC	20	1
Audit Qualité, Sécurité, Environnement	22h30	3	CC	20	1
Lean pour la Logistique	15h	1	CC	20	1
UE4 – Management de Projet et Leadership		9			1
Management des Equipes Logistiques	30h	4	CC	20	1
Management de Projet	22h30	3	CC	20	1
Business English and Communication	30	2	CC	20	1
UE5 – Supply Chain Digital Transformation		8			1
Digital Supply Chain Management	30h	4	CC	20	1
Digital Experiences	37h30	4	CC	20	1
UE6 – Retour d'expériences		12			1
Initiation à la recherche	30h	10	Mémoire	20	1
Learning Expeditions	22h30	2	Mémoire	20	1

Une note inférieure à 10/20 à l'UE6 ne permet pas de valider le Master.

Règles spécifiques

L'UE6 est évaluée par 2 mémoires et une soutenance. Le premier mémoire est un mémoire académique portant sur un sujet défini par l'étudiant avec l'accord du tuteur académique chargé de son suivi. Le deuxième mémoire est un rapport d'activité qui porte sur la professionnalisation réalisée durant l'alternance ou le stage de deuxième année. Ces deux mémoires sont soutenus dans une même épreuve orale intitulée « Soutenance du Retour d'expérience ».

Parcours Achat industriel responsable

1ÈRE ANNÉE

Matières	Volum e horaire CM	Volum e horaire TD	ECTS	Modalités d'évaluatio n	Barèm e	Coefficien t
SEMESTRE 1		30				
UEF1			21			1
Stratégie : outils d'analyse	30h	15h	6	CM : Ecrit 4h TD : CC	20 20	2 1
Contrôle de gestion et finance d'entreprise	36h	15h	6	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 1
Études et recherche en gestion (analyse des données)	36h	15h	5	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 1
Fondement des achats industriels responsables	20h	15h	4	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 1
UEC1			9			1
Action managériale	30h		4	Ecrit 3h	20	2
Droit de l'entreprise	30h		2	Ecrit 3h	20	2
Management et Développement Durables	18h		2	Oral	20	2
Anglais des affaires		18h	1	CC	20	1
SEMESTRE 2		30				
UEF2			20			1
Achat	22h30		3	CC	20	2
Supply Chain Management	22h30		3	CC	20	2
Gestion de la relation fournisseur	22h30		3	CC	20	2
Projet Collectif Recherche	15h		11	CC	20	2
UEC2			10			1
Choix des investissements	22h30		3	CC	20	2
Négociations	22h30		3	CC	20	2
Outils digitaux	22h		3	CC	20	2
Learning experience	22h30		1	CC	20	2

Règles spécifiques

2ème ANNÉE

Formation initiale en apprentissage

Matières	Volume horaire CM	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
UE1 - Transformation des Organisations		7			1
Stratégie achats et Innovation	22h30	3	CC	20	1
Politiques d'achats responsables	22h30	3	CC	20	1
Dynamiques des Organisations Industrielles	15h	1	CC	20	1
UE2 - Approches métiers		12			1
Supply Chain Management	22h30	3	CC	20	1
Marketing Achat	22h30	3	CC	20	1
Gestion durable des relations fournisseurs	30h	4	CC	20	1
Ethique des Affaires et RSE	22h30	2	CC	20	1
UE3 - Méthodes pour les Achats		12			1
Techniques de Prévisions	15h	2	CC	20	1
Outils juridiques pour les achats	30h	3	CC	20	1
Contrôle de Gestion responsable	22h30	3	CC	20	1
Négociations et relation B2B	22h30	3	CC	20	1
Gestion des Risques Achats	15h	1	CC	20	1
UE4 – Management de Projet et Leadership		9			1
Management des Equipes Achats	30h	4	CC	20	1
Management de Projet	22h30	3	CC	20	1
Business English and Communication	30	2	CC	20	1
UE5 – Management de la Transformation Digitale		8			1
Digital SRM	30h	4	CC	20	1
Digital Purchasing	37h30	4	CC	20	1
UE6 – Retour d'expériences		12			1
Initiation à la recherche	30h	10	Mémoire	20	1
Learning Expeditions	22h30	2	Mémoire	20	1

Une note inférieure à 10/20 à l'UE6 ne permet pas de valider le Master.

Règles spécifiques

L'UE6 est évaluée par 2 mémoires et une soutenance. Le premier mémoire est un mémoire académique portant sur un sujet défini par l'étudiant avec l'accord du tuteur académique chargé

de son suivi. Le deuxième mémoire est un rapport d'activité qui porte sur la professionnalisation réalisée durant l'alternance ou le stage de deuxième année. Ces deux mémoires sont soutenus dans une même épreuve orale intitulée « Soutenance du Retour d'expérience ».

Parcours Contrôle de gestion industriel

1^{ÈRE} ANNÉE

Matières	Volum e horaire CM	Volum e horaire TD	ECTS	Modalités d'évaluatio n	Barème	Coefficien t
SEMESTRE 1		30				
UEF1			21			1
Stratégie : outils d'analyse	30h	15h	6	CM : Ecrit 4h TD : CC	20 20	2 1
Contrôle de gestion et finance d'entreprise	36h	15h	6	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 1
Études et recherche en gestion (analyse des données)	36h	15h	5	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 1
Fondements du Contrôle de Gestion Industriel	20h	15h	4	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 1
UEC1			9			1
Action managériale	30h		4	Ecrit 3h	20	2
Droit de l'entreprise	30h		2	Ecrit 3h	20	2
Management et Développement Durable	18h		2	Oral	20	2
Anglais des affaires		18h	1	CC	20	1
SEMESTRE 2		30				
UEF2			20			1
Contrôle Budgétaire	22h30		4	CC	20	2
Finance d'entreprise	22h30		4	CC	20	2
Outils BI pour le Contrôle de Gestion	22h30		4	CC	20	2
Projet Collectif Recherche	15h		8	CC	20	2
UEC2			10			1
Gestion Opérationnelle des coûts	22h30		3	CC	20	2
Techniques Comptables	22h		3	CC	20	2
VBA pour la logistique	20h		3	CC	20	2
Learning experience	22h30		1	CC	20	2

Règles spécifiques

2ème ANNÉE

Formation initiale en apprentissage

Matières	Volume horaire CM	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
UE1 - Transformation des Organisations		7			1
Stratégie et Innovation	22h30	3	CC	20	1
Pilotage responsable des Activités	22h30	3	CC	20	1
Dynamiques des Organisations Industrielles	15h	1	CC	20	1
UE2 - Approches métiers		12			1
Supply Chain Management	22h30	3	CC	20	1
Contrôle de Gestion	30h	4	CC	20	1
Finance d'entreprise	30h	3	CC	20	1
Marketing Industriel	15h	2	CC	20	1
UE3 - Méthodes pour le contrôle de gestion industriel		12			1
Tableau de bord et reporting	22h30	3	CC	20	1
Droit de l'entreprise	30h	4	CC	20	1
Gestion des Risques Achats	22h30	3	CC	20	1
Lean Management	15h	1	CC	20	1
Techniques de Prévisions	15h	1	CC	20	1
UE4 - Management de Projet et Leadership		9			1
Management des Equipes et leadership	30h	4	CC	20	1
Management de Projet	22h30	3	CC	20	1
Business English and Communication	30	2	CC	20	1
UE5 – Management de la Transformation Digitale		8			1
Management des Système d'information	30h	4	CC	20	1
Digital Accounting et ERP	37h30	4	CC	20	1
UE6 – Retour d'expériences		12			1
Initiation à la recherche	30h	10	Mémoire	20	1
Learning Expeditions	22h30	2	Mémoire	20	1

Une note inférieure à 10/20 à l'UE6 ne permet pas de valider le Master.

Règles spécifiques

L'UE6 est évaluée par 2 mémoires et une soutenance. Le premier mémoire est un mémoire académique portant sur un sujet défini par l'étudiant avec l'accord du tuteur académique chargé de son suivi. Le deuxième mémoire est un rapport d'activité qui porte sur la professionnalisation réalisée durant l'alternance ou le stage de deuxième année. Ces deux mémoires sont soutenus dans une même épreuve orale intitulée « Soutenance du Retour d'expérience ».

Parcours Marketing industriel et communication

1^{ère} ANNÉE

Matières	Volum e horaire CM	Volum e horaire TD	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficien t
SEMESTRE 1						30
UEF1			21			1
Stratégie : outils d'analyse	30h	15h	6	CM : Ecrit 4h TD : CC	20 20	2 1
Contrôle de gestion et finance d'entreprise	36h	15h	6	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 1
Études et recherche en gestion (analyse des données)	36h	15h	5	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 1
Fondements du Marketing industriel	20h	15h	4	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 1
UEC1			9			1
Action managériale	30h		4	Ecrit 3h	20	2
Droit de l'entreprise	30h		2	Ecrit 3h	20	2
Management et Développement Durable	18h		2	Oral	20	2
Anglais des affaires		18h	1	CC	20	1
SEMESTRE 2						30
UEF2			20			1
Digital Marketing et Projet Management	22h30		3	CC	20	2
Supply Chain Management	22h30		3	CC	20	2
Relation B2B et Achat	22h30		3	Oral ou écrit	20	2
Projet Collectif Recherche	15h		11	CC	20	2
UEC2			10			1
Marketing	22h30		3	CC	20	2
Marketing expérientiel	22h30		3	CC	20	2
Communication d'entreprise et stratégie de marque	22h30		3	CC	20	2
Learning experience	22h30		1	CC	20	2

Règles spécifiques

2ème ANNÉE

Formation initiale en apprentissage

Matières	Volume horaire CM	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
UE1 - Transformation des Organisations Industrielles		7			1
Stratégie Marketing et Innovation	22h30	3	CC	20	1
Développement Durable	22h30	3	CC	20	1
Dynamiques des Organisations Industrielles	15h	1	CC	20	1
UE2 - Approches métiers		12			1
Supply Chain Management	22h30	3	CC	20	1
Marketing International	22h30	3	CC	20	1
Marketing digital	22h30	3	CC	20	1
Trade Marketing et category management	22h30	3	CC	20	1
UE3 - Méthodes pour le marketing industriel		12			1
Etudes de marché	22h30	3	CC	20	1
Data analyse et veille	22h30	4	CC	20	1
Ethique des Affaires et RSE	15h	1	CC	20	1
Outils juridiques pour le marketing	15h	1	CC	20	1
Gestion des appels d'offre marketing	22h30	3	CC	20	1
UE4 – Management de Projet et Leadership		9			1
Management des Equipes et leadership	30h	4	CC	20	1
Management de Projet	22h30	3	CC	20	1
Business English and Communication	30	2	CC	20	1
UE5 – Management de la Transformation Digitale		8			1
Management de l'information et analyse CRM	30h	4	CC	20	1
Digital experiences and big data	37h30	4	CC	20	1
UE6 – Retour d'expériences		12			1
Initiation à la recherche	30h	10	Mémoire	20	1
Learning Expeditions	22h30	2	Mémoire	20	1

Une note inférieure à 10/20 à l'UE6 ne permet pas de valider le Master.

Règles spécifiques

L'UE6 est évaluée par 2 mémoires et une soutenance. Le premier mémoire est un mémoire académique portant sur un sujet défini par l'étudiant avec l'accord du tuteur académique chargé de son suivi. Le deuxième mémoire est un rapport d'activité qui porte sur la professionnalisation réalisée durant l'alternance ou le stage de deuxième année. Ces deux mémoires sont soutenus dans une même épreuve orale intitulée « Soutenance du Retour d'expérience ».

Parcours Lean Management

1ÈRE ANNÉE

Matières	Volum e horaire CM	Volum e horaire TD	ECTS	Modalités d'évaluation	Barèm e	Coefficien t
SEMESTRE 1						30
UEF1			21			1
Stratégie : outils d'analyse	30h	15h	6	CM : Ecrit 4h TD : CC	20 20	2 1
Contrôle de gestion et finance d'entreprise	36h	15h	6	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 1
Études et recherche en gestion (analyse des données)	36h	15h	5	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 1
Fondements du Lean Management	20h	15h	4	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 1
UEC1			9			1
Action managériale	30h		4	Ecrit 3h	20	2
Droit de l'entreprise	30h		2	Ecrit 3h	20	2
Management et Développement Durables	18h		2	Oral	20	2
Anglais des affaires		18h	1	CC	20	1
SEMESTRE 2						30
UEF2			20			1
Digital Manufacturing et Projet Management	22h30		4	CC	20	2
Supply Chain Management	22h30		4	CC	20	2
Excellence Opérationnelle	22h30		4	CC	20	2
Projet Collectif Recherche	15h		8	CC	20	2
UEC2			10			1
Value Stream Mapping	22h30		3	CC	20	2
Audit industriel	22h30		3	CC	20	2
VBA pour le Lean	22h30		3	CC	20	2
Learning experience	22h30		1	CC	20	2

Règles spécifiques

2ème ANNÉE

Formation initiale en apprentissage

Matières	Volume horaire CM	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
UE1 - Transformation des Organisations Industrielles		7			1
Stratégie Marketing et Innovation	22h30	3	CC	20	1
Green Manufacturing et RSE	22h30	3	CC	20	1
Dynamiques des Organisations Industrielles	15h	1	CC	20	1
UE2 - Approches métiers		12			1
Supply Chain Management	22h30	3	CC	20	1
Excellence opérationnelle	22h30	3	CC	20	1
Gestion des stocks et des entrepôts	22h30	3	CC	20	1
Gestion de production	22h30	3	CC	20	1
UE3 - Méthodes		12			1
Techniques de Prévisions	15h	2	CC	20	1
Planning and Controlling	22h30	3	CC	20	1
Contrôle de gestion industriel	22h30	3	CC	20	1
Audit Qualité, Sécurité, Environnement	22h30	3	CC	20	1
Marketing Industriel	15h	1	CC	20	1
UE4 – Management de Projet et Leadership		9			1
Management des Equipes et leadership	30h	4	CC	20	1
Management de Projet	22h30	3	CC	20	1
Business English and Communication	30	2	CC	20	1
UE5 – Management de la Transformation Digitale		8			1
Digital Supply Chain Management	30h	4	CC	20	1
Digital Manufacturing & ERP	37h30	4	CC	20	1
UE6 – Retour d'expériences		12			1
Initiation à la recherche	30h	10	Mémoire	20	1
Learning Expeditions	22h30	2	Mémoire	20	1

Une note inférieure à 10/20 à l'UE6 ne permet pas de valider le Master.

Règles spécifiques

L'UE6 est évaluée par 2 mémoires et une soutenance. Le premier mémoire est un mémoire académique portant sur un sujet défini par l'étudiant avec l'accord du tuteur académique chargé de son suivi. Le deuxième mémoire est un rapport d'activité qui porte sur la professionnalisation réalisée durant l'alternance ou le stage de deuxième année. Ces deux mémoires sont soutenus dans un

MASTER MANAGEMENT

Texte de référence : Le Règlement des études de Master s'applique à tous les diplômes de Master. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Liste des Parcours :

- Parcours Conseil et Recherche en Organisation

ENSEIGNEMENTS

Parcours Conseil et Recherche en Organisation

1ÈRE ANNÉE

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
SEMESTRE 1			30			
Options de spécialisation pro						
UEF1			21			1
Stratégie : outils d'analyse	30h	15h	6	CM : Ecrit 4h TD : CC	20 20	2 1
Contrôle de gestion et finance d'entreprise	36h	15h	6	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 1
Études et recherche en gestion (analyse des données)	36h	15h	5	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 1
Learning Experience		15h	1	CC	20	1
<i>Spécialisation professionnelle et Expertise (1 option au choix) :</i>						
Option Marketing	20h		3	CC	20	2
Option Logistique	20h		3	CC	20	2
Option GRH – RT	20h		3	CC	20	2
Option GRH – MAP	15h		3	CC	20	2
UEC1			9			1
Action managériale	30h		4	Ecrit 3h	20	2
Droit de l'entreprise	30h		2	Ecrit 3h	20	2
Management et Développement Durable	18h		2	Oral	20	2
Anglais des affaires		18h	1	CC	20	1
Option Stratégie et Entrepreneuriat						
UEF1			20			1
Stratégie : outils d'analyse	30h	15h	6	CM : Ecrit 4h TD : CC	20 20	2 1
Contrôle de gestion et finance d'entreprise	36h	15h	6	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 1
Études et recherche en gestion (analyse des données)	36h	15h	6	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 1
Jeu Stratégique d'Entreprise		15h	2	CC	20	1
UEC1			10			1
Action managériale	30h		3	Ecrit 3h	20	2
Droit de l'entreprise	30h		3	Ecrit 3h	20	2
Management et Développement Durable	18h		2	Oral	20	2
Anglais des affaires		18h	2	CC	20	1
SEMESTRE 2			30			
Parcours optionnel MC ²						

UEF2			18			1
Fondamentaux du Marketing	24h		4	Ecrit 3h	20	2
La fonction Marketing : écosystème et parties prenantes	24h		4	Ecrit 3h	20	2
Sociologie et culture de consommation	24h		5	Ecrit 3h	20	2
Projet collectif de Recherche en Gestion	15h		5	Ecrit 3h	20	2
UEC2			12			1
Stratégie Clients	24h		3	Ecrit 3h	20	2
Relations B to B : fondements et pratiques	30h		4	Ecrit 3h	20	2
Utilisation responsable des outils d'IA générative	9h		1	CC	20	1
Anglais des affaires et préparation TOEIC	24h		3	CC	20	1
Visites d'entreprises	9h		1	CC	20	1
Parcours GPLA - MPL						
UEF2			20			1
Digital Supply Chain	20h		3	CC	20	2
Project Management	20h		3	CC	20	2
Supply Chain Management	20h		3	CC	20	2
Relation B2B et Achat	30h		4	Ecrit	20	2
Projet Collectif Recherche	15h		7	Projet	20	2
UEC2			10			1
Supply Chain Costing	22h30		3	CC	20	2
Audit logistique	22h30		3	CC	20	2
VBA pour la logistique	20h		3	CC	20	2
Learning experience	22h		1	CC	20	2
Parcours Entrepreneuriat et MP						
UEF2			20			1
Stratégie : Grandes orientations stratégiques et entrepreneuriat	36h	15h	7	CM : Ecrit 4h TD : CC	20 20	2 1
Conseil en soutenabilité	18h		4	Oral	20	1
Stratégie financière et finance de marché	36h		6	Oral	20	2
Projet Collectif Recherche en Gestion	15h		3	Projet	20	1
UEC2			10			1
Fiscalité de l'Entreprise	36h		4	Oral	20	2
Comportement Entrepreneurial Responsable	18h		2	Oral	20	1
Management de Projet et Création de Valeur entrepreneurial Responsable	18h		2	Oral	20	1
Anglais		18h	2	CC	20	1
Parcours GRH-RT						
UEF2			20			1
Stratégies et politiques de GRH	18h	10,5h	4	CM : Ecrit 4h TD : CC	20 20	2 1
Outils et pratiques de GRH	18h	10,5h	4	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 1

Santé, environnement et responsabilité sociale de la DRH	36h	12h	8	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 1
Digital, intelligence artificielle et innovation RH	18h	12h	4	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 1
UEC2			10			1
Droit des relations du travail en France et à l'international	36h		4	CC	20	2
GRH et Management Public	18h		2	Oral	20	1
GRH internationales	18h		2	Oral	20	1
Projet Collectif Recherche	15h		2	Projet	20	1

Règles spécifiques

2ème ANNÉE

Matières	Volume horaire CM	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
Module 1 - Fondamentaux de la recherche et du conseil		10		20	1
Epistémologie et Méthodologie de la Recherche 1	24h	5	CC	20	4
Théorie des Organisations	24h	5	CC	20	4
Module 2 – Spécialisation et expertise professionnelle		15		20	1
<u>1 option au choix :</u>					
Option Management de Projets Logistiques					
Supply Chain Design and Innovation	22h30	3	CC	20	3
Green Supply Chain, Reverse Logistics and circular economy	22h30	3	CC	20	3
Supply Chain Costing	22h30	3	CC	20	3
Supply Chain Management	37h30	4	CC	20	5
Data Analysis and Forecasting	15h	2	CC	20	1
Option Marketing et Communication des Entreprises					
Stratégies marketing		8	Ecrit	20	6
Marketing digital	36h		N/A		
Marketing décarboné et communication responsable	18h		N/A		
Relation client dans un monde digital	18h		N/A		
Communication (EXPERT)		7	Oral	20	5
Stratégie Médias et média programmatique	27h		N/A		
Communication et réseaux sociaux	9h		N/A		
Mesure d'audience	18h		N/A		
Compétition publicitaire	18h		N/A		
Option Management Stratégique et Entrepreneuriat					
Diagnostic, décision et conseil	24h	3	Ecrit	20	2
Master Class en Diagnostic stratégique	12h	2	Oral	10	1
Prospective stratégique et missions de conseil	24h	3	Ecrit	20	2
Management interculturel et RSE	12h	2	Oral	10	1

Analyse financière et évaluation d'entreprise	24h	3	Ecrit	20	2
Anglais du management international	24h	2	Oral	20	1
Option Management Stratégique et Entrepreneuriat					
Accounting and Financial Tools for HR	12h	3	Ecrit	20	3
Organizational Behavior: Theory & Practice	12h	3	Ecrit	20	3
Statistics and Data Analysis for HR	12h	2	CC	20	2
HR in Mergers & Acquisitions	12h	2	Ecrit	20	2
Leadership and team management	12h	3	Ecrit	20	2
ERPs and Information Management	12h	2	CC	20	2
Option GRH et Relations du Travail					
Stratégie et RH (grand oral)	12h	3	Oral	20	4
Comportements organisationnels	12h	2	Ecrit	20	1
Changement climatique, érosion de la biodiversité et choix professionnels	12h	2	CC	20	1
Données RH, intelligence artificielle et SIRH	12h	2	Ecrit	20	2
RSE, diversité, inclusion, Introduction aux études critiques en management	12h	2	Ecrit	20	2
Réputation, marque employeur, communication de crise	12h	2	Ecrit	20	2
Management numérique : philosophie et éthique	12h	2	Oral	20	1
Option GRH et Management Public					
Evaluation de l'action publique et management public	12h	3	Mini mémoire Ecrit	20	3
Performance publique et modernisation de l'administration	12h	2	Ecrit	20	2
Appréciation et reconnaissance des agents publics	12h	2	Ecrit	20	2
Gestion publique, valeurs et identités professionnelles	12h	2	CC	20	2
Contrôle de gestion sociale	12h	2	Ecrit	20	2
Attraction, fidélisation et marketing RH dans le service public	12h	2	Ecrit	20	2

Reforme de l'Etat et gestion de la transformation publique	12h	2	Ecrit	20	2
Module 3 – Méthodes de recherche		15		20	1
Méthodes qualitatives	24h	5	CC ou écrit	20	4
Epistémologie et Méthodologie de la Recherche 2	24h	5	Oral	20	4
Modélisation et méthodes quantitatives	24h	5	CC ou écrit	20	4
Module 4 – Les champs disciplinaires en Sciences de Gestion		15		20	1
Recherches en GRH/Management Public	20h	3	CC ou écrit	20	4
Recherches en Marketing	20h	3	CC ou écrit	20	4
Recherches en Stratégie	20h	3	CC ou écrit	20	4
Recherches en Logistique, Achat, Management de Projet	20h	3	CC ou écrit	20	4
Recherches Interdisciplinaires en Droit et Management	20h	3	CC ou écrit	20	4
Module 5 - Mémoire de fin d'année		5		20	1
Rapport et soutenance		5	Mémoire	20	14

Règles spécifiques

MASTER MARKETING, VENTE

Texte de référence : Le Règlement des études de Master s'applique à tous les diplômes de Master. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Liste des Parcours :

- Parcours Marketing et communication
- Parcours Marketing et technologies digitales

ENSEIGNEMENTS

Parcours Marketing et Communication

1ÈRE ANNÉE

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
SEMESTRE 1	30				1	
UEF1			21			2
Stratégie : outils d'analyse	30h	15h	6	CM : Ecrit 4h TD : CC	20 20	2 1
Contrôle de gestion et finance d'entreprise	36h	15h	6	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 1
Études et recherche en gestion (analyse des données)	36h	15h	5	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 1
Fondements du Marketing	20h	15h	4	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 1
UEC1			9			1
Action managériale	30h		4	Ecrit 3h	20	2
Droit de l'entreprise	30h		2	Ecrit 3h	20	2
Management et Développement Durable	18h		2	Oral	20	2
Anglais des affaires		18h	1	CC	20	1
SEMESTRE 2	30				1	
UEF2						2
Fondamentaux du Marketing	24h		4	Ecrit 3h	20	1
La fonction Marketing : écosystème et parties prenantes	24h		4	Ecrit 3h	20	1
Sociologie et culture de consommation	24h		5	Oral	20	1
Projet collectif de Recherche en Gestion	24h		5	CC	20	1
UEC2			12			1
Stratégie Clients	24h		3	Ecrit 3h	20	2
Relations B to B : fondements et pratiques	30h		4	Ecrit 3h	20	2
Utilisation responsable des outils d'IA générative	9		1	Ecrit 3h	20	2
Anglais des affaires et préparation TOEIC		24h	3	CC	20	1
Visites d'entreprises	9		1	CC	20	1

Règles spécifiques

Les étudiants peuvent effectuer un séjour à l'étranger d'une durée d'un semestre.

2ème ANNÉE

Formation initiale et en apprentissage

Matières	Volume horaire CM	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
Module 1 - Fondamentaux du Marketing et de la Communication	78h	9	Ecrit ou oral	20	5
Séminaire d'intégration	6h		Non évalué		
Business Game et Notions fondamentales en Marketing	30h		N/A		
Ecosystème du marketing et de la communication	22h		N/A		
Théories de la communication	20h		N/A		
Module 2 - Droit pour le Marketing	50h	6	Contrôle continu	20	5
Droit de la Data	25h	2	N/A		
Droit des contrats appliqués au numérique	10h	2	N/A		
Droit de la propriété intellectuelle	10h	1	N/A		
Droit de la communication	5h	1	N/A		
Module 3 - Stratégies Marketing	72h	9	Grand oral	20	6
Marketing Digital	36h	3	N/A		
Marketing décarboné et communication responsable	18h	3	N/A		
Relation client dans un monde digital	18h	3	N/A		
Module 4 – Communication	72h	9	Grand écrit	20	6
Stratégie Médias et média programmatique	27h	4	N/A		
Communication et réseaux sociaux	9h	1	N/A		
Mesure d'audience	18h	2	N/A		
Compétition publicitaire	18h	2	N/A		
Module 5 – Data Marketing Intelligence	72h	9	Ecrit ou oral	20	5
Data analyse pour le marketing	18h	3	N/A		
Systèmes d'information orientés Data	18h	2	N/A		
Marketing et IA	18h	2	N/A		
Data Challenge	18h	2	N/A		
Module 6 – Conférences Grands Témoins et Méthodologie	106h	10	Contrôle continu	20	4
Conférences grands témoins	30h	3	N/A		
Méthodologie de la recherche	24h	3	N/A		
Projet collectif de recherche	18h	2	N/A		
Visites d'entreprises	9h	1	N/A		
Learning Expedition	25h	1	N/A		

Module 7 - Mémoire		8	Mémoire écrit et soutenance oral	20	9
Mémoire de fin d'année : rapport et soutenance		8	N/A		

Une note inférieure à 10/20 au module 7 est éliminatoire.

Règles spécifiques

2ème ANNÉE

Formation continue

Matières	Volume horaire CM	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
Module 1 - Fondamentaux du Marketing et de la Communication	58h	10	Ecrit ou oral	20	6
Séminaire d'intégration	6h		N/A		
Business Game et Notions fondamentales en Marketing	30h		N/A		
Ecosystème du marketing et de la communication	22h		N/A		
Module 2 - Droit pour le Marketing	25h	8	Contrôle continu	20	5
Droit de la Data	10h		N/A		
Droit des contrats appliqués au numérique	5h		N/A		
Droit de la propriété intellectuelle	5h		N/A		
Droit de la communication	5h		N/A		
Module 3 - Stratégies Marketing	40h	8	Grand oral	20	5
Marketing Digital	20h		N/A		
Marketing décarboné et communication responsable	10h		N/A		
Relation client dans un monde digital	10h		N/A		
Module 4 - Communication	72h	8	Grand écrit	20	5
Stratégie Médias et média programmatique	27h		N/A		
Communication et réseaux sociaux	9h		N/A		
Mesure d'audience	18h		N/A		
Compétition publicitaire	18h		N/A		
Module 5 - Data Marketing Intelligence	72h	10	Contrôle continu	20	6
Data analyse pour le marketing	18h		N/A		
Systèmes d'information orientés Data	18h		N/A		
Marketing et IA	18h		N/A		
Data Challenge	18h		N/A		
Module 6 - Conférences Grands Témoins et Méthodologie	106h	8	Contrôle continu	20	5
Conférences grands témoins	30h		N/A		
Méthodologie de la recherche	24h		N/A		
Projet collectif de recherche	18h		N/A		
Visites d'entreprises	9h		N/A		
Learning Expedition	25h		N/A		

Module 7 - Mémoire	8	Rapport écrit et Présentation orale	20	8
Mémoire de fin d'année : rapport et soutenance		N/A		

Une note inférieure à 10/20 au module 7 est éliminatoire.

Règles spécifiques

Parcours Marketing et Technologies digitales

1ÈRE ANNÉE

Formation en apprentissage

Matières	Volume horaire Assas	Volume horaire EFREI	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
Séminaire d'intégration	3h	3h		Non évalué		
Module 1 - Fondamentaux de la Gestion (Advanced) – ASSAS	96h		12		20	1
Action Managériale / Théories des organisations	24h			Ecrit Oral ou CC	20	1
Contrôle de gestion et finance d'entreprise	24h			Ecrit Oral ou CC	20	1
Fondamentaux de la logistique	24h			Ecrit Oral ou CC	20	1
Marketing B-to-B	24h			Ecrit Oral ou CC	20	1
Module 2 - Fondamentaux du Marketing dans un environnement digital (Advanced) – ASSAS	96h		12		20	1
Fondamentaux du Marketing	24h			Ecrit Oral ou CC	20	1
Sociologie et culture de la conso	24h			Ecrit Oral ou CC	20	1
Etudes Marketing	24h			Ecrit Oral ou CC	20	1
Stratégies Clients	24h			Ecrit Oral ou CC	20	1
Module 3 - Fondamentaux des technologies du numérique (Advanced) – EFREI		96h	12		20	1
Ecosystème du digital		24h		Ecrit Oral ou CC	20	1
Panorama nouvelles technologies		24h		Ecrit Oral ou CC	20	1
Data mining		24h		Ecrit Oral ou CC	20	1
Web analytics		24h		Ecrit Oral ou CC	20	1
Module 4 - Cadrage et pilotage d'un projet digital (Advanced) – EFREI		96h	12		20	1
E-business		24h		Ecrit Oral ou CC	20	1

Management de projet		24h		Ecrit Oral ou CC	20	1
Cahier des charges		24h		Ecrit Oral ou CC	20	1
Data Visualisation		24h		Ecrit Oral ou CC	20	1
Module 5 - Tool kit - Assas et EFREI	35h	59h	12		20	1
Droit des Affaires numériques	18h			Ecrit Oral ou CC	20	1
Anglais		24h		Ecrit Oral ou CC	20	1
Initiation à la recherche	17h			Ecrit Oral ou CC	20	1
Learning XP		35h		Ecrit Oral ou CC	20	1

Règles spécifiques

Une note au mémoire inférieure à 8/20 est éliminatoire.

2ème ANNÉE

Formation en apprentissage

Matières	Volume horaire Assas	Volume horaire EFREI	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
Séminaire d'intégration	3h	3h		Non évalué		
Module 1 - Fondamentaux de la Gestion (Advanced) – ASSAS	72h		12		20	1
Economie du secteur de la communication	24h			Ecrit Oral ou CC	20	1
Stratégie médias	24h			Ecrit Oral ou CC	20	1
Economie de l'IA	24h			Ecrit Oral ou CC	20	1
Module 2 - Marketing dans un environnement digital (Expert) – ASSAS	96h		12		20	1
Marketing digital	24h			Ecrit Oral ou CC	20	1
Relation clients digitale	24h			Ecrit Oral ou CC	20	1
Communication responsable	24h			Ecrit Oral ou CC	20	1
Blockchain et Marketing	24h			Ecrit Oral ou CC	20	1
Module 3 - Technologies du numérique (Expert) – EFREI		72h	12		20	1
Développement informatique = coding		24h		Ecrit Oral ou CC	20	1
Développement informatique = no code		24h		Ecrit Oral ou CC	20	1
Cybersécurité		24h		Ecrit Oral ou CC	20	1
Module 4 - Cadrage et pilotage d'un projet digital (Expert) – EFREI		96h			20	1
Social média, social shopping et social ads		24h		Ecrit Oral ou CC	20	1
SEO/SEA		24h		Ecrit Oral ou CC	20	1
UX et UI design		24h		Ecrit Oral ou CC	20	1
PAO		24h		Ecrit Oral ou CC	20	1
Module 5 - Tool kit - Assas et EFREI	59h	35h			20	1

Learning expedition	35h			Ecrit Oral ou CC	20	1
Masters class et visites d'entreprises		35h		Ecrit Oral ou CC	20	1
Méthodologie mémoire	24h			Mémoire d'apprentissage	20	1

Une note inférieure à 8/20 au mémoire est éliminatoire.

Règles spécifiques

MASTER INFORMATION, COMMUNICATION

Texte de référence : Le Règlement des études de Master s'applique à tous les diplômes de Master. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Liste des Parcours :

- Parcours Global Journalism and Communication
- Parcours Journalisme
- Parcours Médias, communication et sport
- Parcours Communication, villes et territoires numériques
- Parcours Médias, cultures et sociétés
- Parcours Médias et mondialisation
- Parcours Médias, public et cultures numériques
- Parcours Usages du numérique, innovation, communication (UNIC)
- Parcours ENvironnement, Organisations et Communication (ENOC)

Parcours Global Journalism and Communication

1^{ère} ANNEE

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

Unit 1 : Basic teachings : Media studies (coefficient 1 - 10 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Media Sociology of media organization, anthropology of newsroom
- Communication & Management
- Geopolitics & News
- Global media history

Chaque matière se compose de 25h.

Chaque matière est évaluée par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 1).

Unit 2 : Practices (coefficient 1 - 10 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Fact checking
- Coding/Decoding
- Workshops
 - o Audio (radio, podcast, web etc.)
 - o Video (broadcast news making and reporting)

Chaque matière se compose de 20h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Unit 3 : Methodology (coefficient 1 -10 ECTS)

Methodological seminar

La matière se compose de 30h.

La matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

Unit 4 : Mission abroad (coefficient 1 -10 ECTS)

2 weeks research in France or in a foreign country
international journalism newsrooms,
networking.

L'Unit se compose de 70h.

L'Unit est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Unit 5 : Practices (coefficient 1 -10 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Workshops :
 - o Designing the news : Editorial Design and Information Graphics (24h)
 - o Collaborative web documentary (50h)

Le workshop « Designing the news : Editorial Design and Information Graphics » se compose de 24h et le workshop « Collaborative web documentary » se compose de 50h.

Le workshop « Designing the news : Editorial Design and Information Graphics » est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 2) et le workshop « Collaborative web documentary » est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 6).

Unit 6 : Methodology (coefficient 1 – 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Methodological seminar (30h)
- Mémoire de recherche

Le « Methodological seminar » est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2) et le « Mémoire de recherche » est noté sur 20 (coefficient 6).

Règles spécifiques

Toute absence injustifiée à un examen est éliminatoire.

2ème ANNEE

SEMESTRE 3 (30 ECTS)

Unit 1 : In-depth learnings (coefficient 1 – 8 ECTS)

3 matières obligatoires :

- International Newsroom
- Data journalism
- AI and medias

Chaque matière se compose de 25h.

La matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Unit 2 : Practices (coefficient 1 – 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Workshops :
 - o Online video sharing and social media platforms (Youtube, Instagram etc.)
 - o Reporting in crisis and conflict situation

Chaque matière se compose de 40h.

La matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Unit 3 : Methodology, Science, Ecology (coefficient 1 – 12 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Global graduation project (75h)

La matière est notée sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 4 (30 ECTS)

Unit 4 : In-depth learnings (coefficient 1 – 8 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Investigative Reporting
- Human rights
- Crisis, communication

Chaque matière se compose de 25h.

La matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Unit 5 : Practices (coefficient 1 – 10 ECTS)

5 matières obligatoires :

- Workshops
 - o Business project
 - o Job market preparation
 - o Multimedia:
 - Video Storytelling
 - Audio storytelling
 - Photojournalism

Chaque matière se compose de 20h.

La matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Unit 6 : Methodology (coefficient 1 – 12 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Global graduation project

La matière est notée sur 20 (coefficient 1).

Rapport de stage ou d'apprentissage (coefficient 1)

Noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques

Parcours Journalisme

1^{ère} ANNÉE

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

Module 1 : Enseignements généraux (coefficients 12 - 12 ECTS)

6 matières obligatoires :

- Sociologie du journalisme - 2 ECTS
- Sémiotique des médias d'information - 2 ECTS
- Les écritures journalistiques - 2 ECTS
- Anglais - 2 ECTS
- Enjeux économiques - 2 ECTS
- Déontologie du journalisme - 2 ECTS

Chaque matière se compose de 25h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 1).

Module 2 : Enseignement pratiques (coefficients 18 - 18 ECTS)

7 matières obligatoires :

- Journalisme et réseaux sociaux - 2 ECTS
- Agence - 2 ECTS
- Edition - 2 ECTS
- Outils de la création Web 1 - 3 ECTS
- Presse écrite - 3 ECTS
- Radio - 3 ECTS
- Télévision - 3 ECTS

Chaque matière se compose de 25h, à l'exception du cours « Télévision » qui se compose de 40h.

Les matières « Journalisme et réseaux sociaux », « Agence » et « Edition » sont évaluées par un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 2).

Les matières « Outils de la création Web 1 », « Presse écrite », « Radio » et « Télévision » sont évaluées par un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 3).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

Module 3 - Enseignements généraux (coefficients 4 - 4 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Sciences et journalisme - 2 ECTS
- Séminaire emploi - 2 ECTS

Chaque matière se compose de 25h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 1).

Module 4 - Enseignement pratiques (coefficients 26 - 26 ECTS)

6 matières obligatoires :

- Anglais - 2 ECTS
- Outils de la création Web 2 - 2 ECTS
- Presse écrite : quotidien-école - 5 ECTS
- Radio - 5 ECTS
- Télévision - 5 ECTS
- Projets journalistiques - 7 ECTS

Chaque matière se compose de 70h, à l'exception des matières « Anglais » et « Projets journalistiques » qui se compose de 25h et de la matière « Outils de la création Web 2 » qui se compose de 20h.

Les matières « Anglais » et « Outils de la création Web 2 » sont évaluées par un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 2).

Les matières « Presse écrite : quotidien-école », « Radio » et « Télévision » sont évaluées par un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 5).

La matière « Projets journalistiques » est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 7).

Règles spécifiques

Pour les matières suivantes, du module 4, les étudiants sont répartis en 2 groupes :

- Presse écrite : quotidien-école
- Radio
- Télévision

2^{ème} ANNEE

Formation initiale

SEMESTRE 3 (30 ECTS)

Module 1 : Enseignements généraux (coefficient 8 - 8 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Management et économie des médias – 2 ECTS
- Les médias et leurs publics – 2 ECTS
- Les sources des journalistes – 2 ECTS
- Justice et journalisme – 2 ECTS

Chaque matière se compose de 25h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 2 : Enseignement pratiques (coefficient 22 - 22 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Web/Nouvelles écritures journalistiques (110h – 12 ECTS)

La matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 12).

2 matières de spécialité au choix :

- Presse écrite en ligne (60h – 5 ECTS)
- Radio (125h – 5 ECTS)
- Télévision (75h – 5 ECTS)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 5).

SEMESTRE 4 (30 ECTS)

Module 3 : Enseignements généraux (coefficient 2 - 2 ECTS)

- Séminaire Emploi (25h – 1 ECTS)
- Stage préprofessionnel + rapport de stage – 1 ECTS

Le séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1). Le rapport de stage est noté sur 20 (coefficient 1).

Module 4 : Enseignement pratiques (coefficient 28 - 28 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Projets journalistiques (25h – 10 ECTS)
- Web/Nouvelles écritures journalistiques (55h – 4 ECTS)

Les Projets journalistiques sont notés sur 20 (coefficient 10). La matière « Web/Nouvelles écritures journalistiques » est noté sur 20 (coefficient 4).

2 matières de spécialité au choix :

- Presse écrite – presse en ligne (70h – 7 ECTS)
- Radio (35h – 7 ECTS)
- Télévision (95h – 7 ECTS)

Chaque matière est notée sur 20 (coefficients 7).

Règles spécifiques

Un 0/20 quelle que soit la matière en cause, est éliminatoire.

2ème ANNEE

Formation en apprentissage

SEMESTRE 3 (30 ECTS)

Module 1 : Enseignements généraux (coefficient 15 - 15 ECTS)

5 matières obligatoires :

- Management et économie des médias – 3 ECTS
- Les médias et leurs publics – 3 ECTS
- Les sources des journalistes – 3 ECTS
- Justice et journalisme – 3 ECTS
- Séminaire de rentrée – 3 ECTS

Chaque matière se compose de 25h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 2 : Enseignement pratiques (coefficient 15 - 15 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Web/Nouvelles écritures journalistiques (110h – 15 ECTS)

La matière est notée sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 4 (30 ECTS)

Module 3 : Enseignements généraux (coefficient 6 - 6 ECTS)

2 séminaires obligatoires :

- Séminaire Emploi – 3 ECTS
- Séminaire apprentis de mi-parcours – 3 ECTS

Chaque séminaire se compose de 25h.

Chaque séminaire est noté sur 20 (coefficient 1).

Module 4 : Enseignement pratiques (coefficient 24 - 24 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Projets journalistiques – 10 ECTS
- Web/Nouvelles écritures journalistiques – 5 ECTS
- Outils approfondis du web – 3 ECTS
- Web/Mémoire professionnel – 6 ECTS

Chaque séminaire se compose de 25h, à l'exception de la matière « Web/Nouvelles écritures journalistiques » qui se compose de 55h.

Les Projets journalistiques sont notés sur 20 (coefficient 10). La matière « Web/Nouvelles écritures journalistiques » est noté sur 20 (coefficient 5). La matière « Outils approfondis du web » est noté sur 20 (coefficient 3). La matière « Web/Mémoire professionnel » est noté sur 20 (coefficient 6).

Règles spécifiques

Un 0/20 quelle que soit la matière en cause, est éliminatoire.

L'étudiant apprenti alterne chaque mois travail en entreprise et cours à l'université. Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée et à temps plein signé entre une entreprise (du secteur privé ou public) et un alternant régulièrement inscrit dans la formation en apprentissage. L'âge limite d'entrée en apprentissage est fixé à 30 ans. Il n'y a pas de limite d'âge si l'apprenti bénéficie de la Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé.

Parcours Médias, communication et sport

1^{ère} ANNEE

SEMESTRE 1 (coefficient 16 - 30 ECTS)

Module 1 : Enseignements fondamentaux (coefficient 10 - 10 ECTS)

5 matières obligatoires :

- Droit du numérique
- Genre et médias
- Industries de contenus
- Mondialisation des contenus médiatiques
- Opinion publique et environnement

Chaque matière se compose de 24h.

Chaque matière est évaluée par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 1).

Module 2 : Enseignements professionnels (coefficient 4 - 10 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Atelier pratique photo, vidéo montage (20h)
- Conférence de parcours (12h)
- Management du sport (20h)
- TD en anglais obligatoire (18h)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 3 : Enseignement méthodologique (coefficient 2 - 10 ECTS)

- Séminaire méthodologique : sport et médias (20h)

Le séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (coefficient 21 - 30 ECTS)

Module 4 - Enseignements approfondis (coefficient 10 - 12 ECTS)

5 matières obligatoires :

- Communication politique
- Discours et récits médiatiques
- Journalisme et problèmes publics
- Logiques d'acteurs et modèles d'affaires
- Propagande et manipulation

Chaque matière se compose de 24h.

Chaque matière est évaluée par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 1).

Module 5 - Enseignements professionnels (coefficient 3 - 4 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Conférence de parcours (12h)
- Communication évènementielle du sport (20h)
- TD en anglais obligatoire (18h)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 6 : Enseignement méthodologique (coefficients 8 - 14 ECTS)

- Séminaire méthodologique : sport et médias (20h)
- Mémoire de recherche

Le séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 2). Le mémoire de recherche est noté sur 20 (coefficients 6).

Règles spécifiques

La scolarité au 1er ou au 2ème semestre peut être effectuée à l'étranger dans le cadre des programmes d'échanges proposés par l'Université Paris-Panthéon-Assas.

2ème ANNEE

Formation en apprentissage

Module 1 : Médias, métriques et économie du sport (coefficient 15 - 15 ECTS)

5 matières obligatoires :

- Marché de la publicité en ligne
- Dispositifs des mesures d'audience
- Communication, partenariats et sponsoring
- Économie du sport
- Communication des organisations sportives

Chaque matière se compose de 25h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 3).

Module 2 : Ateliers de pratiques professionnelles (coefficient 10 - 15 ECTS)

5 matières obligatoires :

- Atelier de communication de crise (25h)
- Éditorialisation de contenus (20h)
- Atelier pratique : conception et réalisation de site (25h)
- Atelier journalisme sportif (25h)
- Cours d'anglais spécialisé (20h)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

Module 3 : Enseignements généraux (coefficient 13 - 15 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Sport et IA
- Stratégie marketing digital
- Réseaux sociaux numériques
- Technologies mobiles

Chaque matière se compose de 25h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 3), à l'exception de la matière « Sport et IA » qui est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 4).

Module 4 : Projet professionnel (coefficient 8 - 15 ECTS)

- Séminaire d'intégration (6h)
- Projet professionnel (80h)
- Soutenance devant un jury de professionnels (6h)
- Encadrement pour l'apprentissage (30h)

Le mémoire est noté sur 20 (coefficient 8).

Règles spécifiques

Le redoublement n'est pas autorisé en deuxième année.

Parcours Communication, villes et territoires numériques

1^{ère} ANNEE

SEMESTRE 1 (coefficient 17 - 30 ECTS)

Module 1 : Enseignements fondamentaux (coefficient 12 - 10 ECTS)

6 matières obligatoires :

- Genre et médias
- Industries de contenus
- Mondialisation des contenus médiatiques
- Opinion publique et environnement
- Pragmatique des images
- Gouvernance des villes et Théories urbaines

Chaque matière se compose de 24h.

Chaque matière est évaluée par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 1).

Module 2 : Enseignements professionnels (coefficient 3 - 10 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Atelier d'écriture : outils d'observation de la ville (20h)
- Enseignement professionnel de parcours : Écriture numérique institutionnelle (20h)
- TD en anglais obligatoire (18h)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 3 : Enseignement méthodologique (coefficient 2 - 10 ECTS)

- Séminaire méthodologique : Smart Communication (30h)

Le séminaire est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (coefficient 23 - 30 ECTS)

Module 4 - Enseignements approfondis (coefficient 12 - 12 ECTS)

6 matières obligatoires :

- Communication politique
- Journalisme et problèmes publics
- Logiques d'acteurs et modèles d'affaires
- Propagande et manipulation
- Sociétés et numérique
- Ville, média et communication

Chaque matière se compose de 24h.

Chaque matière est évaluée par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 1).

Module 5 - Enseignements spécialisés (coefficient 3 - 4 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Conférence de parcours (14h)
- Enseignement professionnel de parcours : services de communication urbaine (20h)
- TD en anglais obligatoire (18h)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 6 : Enseignement méthodologique (coeffcient 8 - 14 ECTS)

- Séminaire méthodologique : Smart Communication (20h)
- Mémoire de recherche

Le séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 2). Le mémoire de recherche est noté sur 20 (coeffcient 6).

Règles spécifiques

La scolarité au 1er ou au 2ème semestre peut être effectuée à l'étranger dans le cadre des programmes d'échanges proposés par l'Université Paris-Panthéon-Assas.

2ème ANNEE

Matières	Volume horaire CM	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
Module 1 : Espaces	75h	11			55
Espaces publics durables	25h	4	Contrôle continu	20	20
Tourisme et patrimoine	25h	3	Contrôle continu	20	15
Urbanité numérique	25h	4	Contrôle continu	20	20
Module 2 : Gouvernance urbaine	75h	11			55
Démocratie dialogique et numérique	25h	3	Contrôle continu	20	15
Enjeux contemporains de l'écologie	25h	4	Contrôle continu	20	20
Gestion de projet	25h	4	Contrôle continu	20	20
Module 3 : Organisation des territoires Nouvelles écritures	100h	15			75
Journalisme participatif	25h	3	Contrôle continu	20	15
Documentaires	25h	4	Contrôle continu	20	20
Design numérique	25h	4	Contrôle continu	20	20
Écritures vidéo	25h	4	Contrôle continu	20	20
Module 4 : Réseaux locaux	75h	11			55
Communication de la ville	25h	2	Contrôle continu	20	20
Gestion des réseaux numériques	25h	2	Contrôle continu	20	20
Gestion de projets Data	25h	2	Contrôle continu	20	15
Module 5 : Mise en application		12			60
Projets	125h	12	Contrôle continu	20	60
Masterclass					

Règles spécifiques

Le redoublement n'est pas autorisé en deuxième année.

Parcours Médias, cultures et sociétés

1^{ère} ANNEE

SEMESTRE 1 (coefficient 16 - 30 ECTS)

Module 1 : Enseignements fondamentaux (coefficient 10 - 10 ECTS)

5 matières obligatoires :

- Cultural studies
- Genre et médias
- Mondialisation des contenus médiatiques
- Opinion publique et environnement
- Pragmatique des images

Chaque matière se compose de 24h.

Chaque matière est évaluée par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 1).

Module 2 : Enseignements professionnels (coefficient 4 - 10 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Atelier d'écriture : écrire pour les médias (20h)
- Conférence de parcours (10h)
- Atelier graphisme (20h)
- TD en anglais obligatoire (18h)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 3 : Enseignement méthodologique (coefficient 2 - 10 ECTS)

- Séminaire méthodologique : analyse des récits médiatiques : textes et images (22h)

Le séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (coefficient 21 - 30 ECTS)

Module 4 - Enseignements approfondis (coefficient 10 - 12 ECTS)

5 matières obligatoires :

- Communication politique
- Discours et récits médiatiques
- Journalisme et problèmes publics
- Logiques d'acteurs et modèles d'affaires
- Sociétés et numérique

Chaque matière se compose de 24h.

Chaque matière est évaluée par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 1).

Module 5 - Enseignements spécialisés (coefficient 3 - 4 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Conférence de parcours (10h)
- Atelier de création documentaire sonore (20h)
- TD en anglais obligatoire (18h)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1)

Module 6 : Enseignement méthodologique (coeffcient 8 - 14 ECTS)

- Séminaire méthodologique : Analyse des récits médiatiques : textes et images (22h)
- Mémoire de recherche

Le séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 2). Le mémoire de recherche est noté sur 20 (coeffcient 6).

Règles spécifiques

La scolarité au 1er ou au 2ème semestre peut être effectuée à l'étranger dans le cadre des programmes d'échanges proposés par l'Université Paris-Panthéon-Assas.

2ème ANNEE

Formation initiale

Module 1 : Médias et sciences sociales (coefficient 8 - 20 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Cultures et médias numériques
- Médias, justice et politique
- Images, cultures et sociétés

1 matière en faveur de l'ouverture disciplinaire au choix parmi :

- Les 4 cours magistraux du module Les cadres de la mondialisation du parcours recherche Médias et mondialisation de Paris-Panthéon-Assas :
 - o Géopolitique des médias et d'Internet
 - o Marketing et droit (professionnalisant)
 - o Théories de l'internationalisation des médias
 - o Médias et business plan (professionnalisant)
- Un cours magistral à choisir dans le parcours Études politiques de Paris-Panthéon-Assas :
 - o Sociologie des comportements politiques
 - o Partis politiques
 - o Théorie politique
- Un cours magistral dans l'un des Masters Sciences sociales de l'EHESS

Chaque matière se compose de 25h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 2 : Médias, communication et politique (coefficient 4 - 15 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Communication, mobilisations et contre-mobilisations
- Médias, histoire et mémoire
- Cultures numériques et anthropocène
- Rhétoriques journalistiques

Chaque matière se compose de 25h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 3 : Recherches interdisciplinaires sur les médias (coefficient 18 - 25 ECTS)

1 séminaire de recherche au choix :

- Études de genre et médias – 5 ECTS
- Problématiques en sociologie des médias et du journalisme – 5 ECTS
- Problématiques en sémiotique des médias – 5 ECTS

Mémoire et soutenance – 20 ECTS

Chaque séminaire se compose de 30h.

Chaque séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 6). Le mémoire est noté sur 20 (coefficient 12). Une note égale à 0/20 au mémoire de recherche entraîne l'ajournement.

Règles spécifiques

Le redoublement n'est pas autorisé en deuxième année.

Le mémoire de recherche est soutenu devant un jury composé d'enseignants de l'IFP. Le mémoire de recherche doit comporter au moins 80 pages dactylographiées de 1 800 signes, annexes non comprises.

Les étudiants peuvent poursuivre leurs études en thèse, au sein de l'école doctorale (ED 455 : EGIC) à laquelle le Master est rattaché.

Le stage est conseillé mais non obligatoire. Il est conventionné par l'Université. Son adéquation avec le mémoire de recherche doit être aussi forte que possible afin que la pratique professionnelle et la réflexion théorique s'enrichissent mutuellement. Sous réserve de la présentation d'une attestation de l'employeur décrivant le stage (au minimum de 4 semaines) et d'une synthèse du stagiaire de la nature des missions accomplies, le jury du Master peut accorder des points sur la moyenne générale. Le stage est donc pleinement pris en compte dans l'évaluation des étudiants.

Pour les étudiants non alternants, la scolarité au premier ou au second semestre peut être effectuée à l'étranger dans le cadre des programmes d'échanges proposés par l'Université.

2ème ANNEE

Formation en apprentissage

Module 1 : Médias et sciences sociales (coefficient 8 - 20 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Cultures et médias numériques
- Médias, justice et politique
- Images, cultures et sociétés

1 matière en faveur de l'ouverture disciplinaire au choix parmi :

- Les 4 cours magistraux du module Les cadres de la mondialisation du parcours recherche Médias et mondialisation de Paris-Panthéon-Assas :
 - o Géopolitique des médias et d'Internet
 - o Marketing et droit (professionnalisant)
 - o Théories de l'internationalisation des médias
 - o Médias et business plan (professionnalisant)
- Un cours magistral à choisir dans le parcours Études politiques de Paris-Panthéon-Assas :
 - o Sociologie des comportements politiques
 - o Partis politiques
 - o Théorie politique
- Un cours magistral dans l'un des Masters Sciences sociales de l'EHESS

Chaque matière se compose de 25h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 2 : Médias, communication et politique (coefficient 4 - 15 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Communication, mobilisations et contre-mobilisations
- Médias, histoire et mémoire
- Cultures numériques et anthropocène
- Rhétoriques journalistiques

Chaque matière se compose de 25h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 3 : Ateliers de pratiques professionnelles (coefficient 5 - 10 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Stratégies de communication
- Atelier podcast
- Atelier projet professionnel
- Atelier vidéo
- Cours anglais spécialisé

Chaque matière se compose de 25h, à l'exception de la matière d'anglais qui se compose de 20h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 4 : Recherches interdisciplinaires sur les médias (coefficient 13 - 20 ECTS)

1 séminaire de recherche au choix :

- Études de genre et médias – 5 ECTS
- Problématiques en sociologie des médias et du journalisme – 5 ECTS
- Problématiques en sémiotique des médias – 5 ECTS

Mémoire professionnel et soutenance – 15 ECTS

Chaque séminaire se compose de 30h.

Chaque séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 3). Le mémoire est noté sur 20 (coefficients 10). Une note égale à 0/20 au mémoire de recherche entraîne l'ajournement.

Encadrement propre à l'apprentissage (50h)

Voyage d'études (40h)

Séminaire d'emploi (10h)

Règles spécifiques

Le redoublement n'est pas autorisé en deuxième année.

Les étudiants (obligatoirement apprentis ou stagiaires entre trois à six mois) doivent réaliser un mémoire professionnel, à l'issue de leur stage ou au cours de leur apprentissage. Celui-ci doit comporter au moins 60 pages dactylographiées de 1 800 signes, annexes non comprises. Il est réalisé de manière encadrée par l'équipe des enseignants-chercheurs de l'IFP/CARISM.

Les étudiants qui n'effectuent pas leur formation en apprentissage doivent accomplir un stage d'au moins trois mois en entreprise.

Parcours Médias et mondialisation

1^{ère} ANNEE

SEMESTRE 1 (coefficient 15 - 30 ECTS)

Module 1 : Enseignements fondamentaux (coefficient 10 - 10 ECTS)

5 matières obligatoires :

- Cultural studies
- Droit du numérique
- Mondialisation des contenus médiatiques
- Opinion publique et environnement
- Pragmatique des images

Chaque matière se compose de 24h.

Chaque matière est évaluée par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 1).

Module 2 : Enseignements professionnels (coefficient 3 - 10 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Conférence de parcours (10h)
- Enseignement professionnel de parcours : Reportage et montage vidéo (20h)
- TD en anglais obligatoire (18h)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 3 : Enseignement méthodologique (coefficient 2 - 10 ECTS)

- Séminaire méthodologique : médias et relations internationales (20h)

Le séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (coefficient 22 - 30 ECTS)

Module 4 - Enseignements approfondis (coefficient 10 - 12 ECTS)

5 matières obligatoires :

- Communication politique
- Logiques d'acteurs et modèles d'affaires
- Propagande et manipulation
- Marketing et publicité
- Sociétés et numérique

Chaque matière se compose de 24h.

Chaque matière est évaluée par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 1).

Module 5 - Enseignements spécialisés (coefficient 4 - 4 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Conférence de parcours (8h)
- Atelier professionnel de parcours : Communication de crise et réseaux sociaux (20h)
- Enseignement professionnel de parcours : Écritures multimédia (20h)
- TD en anglais obligatoire (18h)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 6 : Enseignement méthodologique (coefficients 8 - 14 ECTS)

- Séminaire méthodologique : Médias et relations internationales (24h)
- Mémoire de recherche

Le séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 2). Le mémoire de recherche est noté sur 20 (coefficients 6).

Règles spécifiques

La scolarité au 1er ou au 2ème semestre peut être effectuée à l'étranger dans le cadre des programmes d'échanges proposés par l'Université Paris-Panthéon-Assas.

2ème ANNEE

Formation initiale

Module 1 : Les cadres de la mondialisation (coefficent 8 - 10 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Géopolitique des médias et d'Internet
- Marketing et droit (professionnalisant)
- Théories de l'internationalisation des médias
- Médias et business plan (professionnalisant)

Chaque matière se compose de 25h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficent 1).

Module 2 : Les médias et la communication dans la vie internationale (coefficent 5 - 10 ECTS)

5 matières obligatoires :

- Information, cultures et conflits
- Communication internationale (professionnalisant)
- Stratégies mondiales des entreprises médiatiques
- Techniques d'influence et de renseignement (professionnalisant)
- Médias, minorités et société civile

Chaque matière se compose de 25h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficent 1).

Module 3 : Mémoire professionnel thématique (coefficent 17 - 40 ECTS)

1 séminaire de recherche au choix :

- Médias et affaires internationales - 30 ECTS
- Médias et mobilisations internationales - 30 ECTS
- Médias numériques et réseaux sociaux - 30 ECTS

Mémoire et soutenance - 10 ECTS

Chaque matière se compose de 15h.

Chaque séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficent 6). Le mémoire est noté sur 20 (coefficent 11). Une note égale à 0/20 au mémoire de recherche entraîne l'ajournement.

Règles spécifiques

Le redoublement n'est pas autorisé en deuxième année.

Le mémoire de recherche est réalisé au sein du module 4, est soutenu devant un jury composé d'enseignants de l'IFP. Le mémoire de recherche doit comporter au moins 80 pages dactylographiées de 1 800 signes, annexes non comprises.

Les étudiants peuvent poursuivre leurs études en thèse, au sein de l'école doctorale (ED 455 : EGIC) à laquelle le Master est rattaché.

Le stage est conseillé mais non obligatoire. Il est conventionné par l'Université. Son adéquation avec le mémoire de recherche doit être aussi forte que possible afin que la pratique

professionnelle et la réflexion théorique s'enrichissent mutuellement. Sous réserve de la présentation d'une attestation de l'employeur décrivant le stage (au minimum de 4 semaines) et d'une synthèse du stagiaire de la nature des missions accomplies, le jury du Master peut accorder des points sur la moyenne générale. Le stage est donc pleinement pris en compte dans l'évaluation des étudiants.

Au premier semestre, les cours méthodologiques sont :

- Information, cultures et conflits
- Communication internationale

Au second semestre les cours méthodologiques sont :

- Stratégies mondiales des entreprises médiatiques
- Techniques d'influence et de renseignement
- Médias, minorités et société civile
- Media and International Management

Pour les étudiants non alternants, la scolarité au premier ou au second semestre peut être effectuée à l'étranger dans le cadre des programmes d'échanges proposés par l'Université.

2ème ANNEE

Formation en apprentissage

Module 1 : Les cadres de la mondialisation (coefficent 8 - 10 ECTS)

5 matières obligatoires :

- Géopolitique des médias et d'Internet
- Marketing et droit (professionnalisant)
- Théories de l'internationalisation des médias
- Médias et business plan (professionnalisant)
- Médias, justice et politique

Chaque matière se compose de 25h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficent 1).

Module 2 : Les médias et la communication dans la vie internationale (coefficent 6 - 10 ECTS)

6 matières obligatoires :

- Information, cultures et conflits
- Communication internationale (professionnalisant)
- Stratégies mondiales des entreprises médiatiques
- Techniques d'influence et de renseignement (professionnalisant)
- Médias, minorités et société civile
- Media and International Management (cours en anglais spécialisé)

Chaque matière se compose de 25h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficent 1).

Module 3 : Mémoire professionnel thématique (coefficent 12 - 30 ECTS)

1 séminaire de recherche au choix :

- Médias et affaires internationales - 20 ECTS
- Médias et mobilisations internationales - 20 ECTS
- Médias numériques et réseaux sociaux - 20 ECTS

Mémoire et soutenance - 10 ECTS

Chaque matière se compose de 15h.

Chaque séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficent 1). Le mémoire est noté sur 20 (coefficent 10). Une note égale à 0/20 au mémoire de recherche entraîne l'ajournement.

Mémoire et soutenance (coefficent 1 - 10 ECTS)

Module 4 : Ateliers professionnels (coefficent 4 - 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Usages des logiciels professionnels
- Production audiovisuelle et multimédia

Chaque matière se compose de 25h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficent 1).

Encadrement pour l'apprentissage (50h)

Séminaire emploi (25h)

Règles spécifiques

Le redoublement n'est pas autorisé en deuxième année.

Les étudiants (obligatoirement apprentis ou stagiaires entre trois à six mois) doivent réaliser un mémoire professionnel, à l'issue de leur stage ou au cours de leur apprentissage. Celui-ci doit comporter au moins 60 pages dactylographiées de 1 800 signes, annexes non comprises. Il est réalisé de manière encadrée par l'équipe des enseignants-chercheurs de l'IFP/CARISM.

Les étudiants qui n'effectuent pas leur formation en apprentissage doivent accomplir un stage d'au moins trois mois en entreprise.

Le cours « Médias, justice et politique » est mutualisé avec le parcours Médias, cultures et sociétés.

Au premier semestre, les cours méthodologiques sont :

- Information, cultures et conflits
- Communication internationale

Au second semestre les cours méthodologiques sont :

- Stratégies mondiales des entreprises médiatiques
- Techniques d'influence et de renseignement
- Médias, minorités et société civile
- Media and International Management

Parcours Médias, public et cultures numériques

1^{ère} ANNEE

SEMESTRE 1 (coefficient 16 - 30 ECTS)

Module 1 : Enseignements fondamentaux (coefficient 10 - 10 ECTS)

5 matières obligatoires :

- Cultural studies
- Genre et médias
- Industries de contenus
- Mondialisation des contenus médiatiques
- Pragmatique des images

Chaque matière se compose de 24h.

Chaque matière est évaluée par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 1).

Module 2 : Enseignements professionnels (coefficient 4 - 10 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Atelier professionnel : nouvelles écritures (20h)
- Conférence de parcours (12h)
- Enseignement professionnel de parcours : Production et création audiovisuelle 1 (20h)
- TD en anglais obligatoire (18h)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 3 : Enseignement méthodologique (coefficient 2 - 10 ECTS)

- Séminaire méthodologique : réception et pratiques sociales des médias (20h)

Le séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (coefficient 22 - 30 ECTS)

Module 4 - Enseignements approfondis (coefficient 10 - 12 ECTS)

5 matières obligatoires :

- Discours et récits médiatiques
- Logiques d'acteurs et modèles d'affaires
- Propagande et manipulation
- Marketing et publicité
- Sociétés et numérique

Chaque matière se compose de 24h.

Chaque matière est évaluée par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 1).

Module 5 - Enseignements spécialisés (coefficient 3 - 4 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Conférence de parcours (12h)
- Atelier professionnel de parcours : Production et création audiovisuelle 2 (20h)
- TD en anglais obligatoire (18h)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 6 : Enseignement méthodologique (coefficients 8 - 14 ECTS)

- Séminaire méthodologique : réception et pratiques sociales des médias (20h)
- Mémoire de recherche

Le séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 2). Le mémoire de recherche est noté sur 20 (coefficients 6).

Règles spécifiques

La scolarité au 1er ou au 2ème semestre peut être effectuée à l'étranger dans le cadre des programmes d'échanges proposés par l'Université Paris-Panthéon-Assas.

2ème ANNEE

Formation initiale

Module 1 : Approche quantitative des audiences (coefficent 5 - 10 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Initiation aux statistiques à la fouille des données
- Dispositifs des mesures d'audience
- Atelier pratique : programmation audiovisuelle

Chaque matière se compose de 20h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficent 2), à l'exception de l'atelier pratique qui est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficent 1).

Module 2 : Approche qualitative des publics (coefficent 5 - 20 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Pratiques des médias numériques (25h)
- Techniques qualitatives d'enquête (25h)
- Atelier pratique : mener l'enquête (20h)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficent 3), à l'exception de l'atelier pratique qui est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficent 2).

Module 3 : Fabrique des publics (coefficent 5 - 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Analyse sémiotique des publics
- Production audiovisuelle

Chaque matière se compose de 25h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficent 2).

Module 4 : Séminaire de recherche (coefficent 1 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Médias et cultures numériques (30h)
- Mémoire de recherche

La matière « Médias et cultures numériques » est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficent 4). Le mémoire est noté sur 20 (coefficent 8). Une note égale à 0/20 au mémoire de recherche entraîne l'ajournement.

Règles spécifiques

La scolarité au 1er ou au 2ème semestre peut être effectuée à l'étranger dans le cadre des programmes d'échanges proposés par l'Université Paris-Panthéon-Assas.

Le mémoire de recherche est réalisé au sein du module 4, est soutenu devant un jury composé d'enseignants de l'IFP. Le mémoire de recherche doit comporter au moins 80 pages dactylographiées de 1 800 signes, annexes non comprises.

Les étudiants peuvent poursuivre leurs études en thèse, au sein de l'école doctorale (ED 455 : EGIC) à laquelle le Master est rattaché.

Le stage est conseillé mais non obligatoire. Il est conventionné par l'Université. Son adéquation avec le mémoire de recherche doit être aussi forte que possible afin que la pratique professionnelle et la réflexion théorique s'enrichissent mutuellement. Sous réserve de la présentation d'une attestation de l'employeur décrivant le stage (au minimum de 4 semaines) et d'une synthèse du stagiaire de la nature des missions accomplies, le jury du Master peut accorder des points sur la moyenne générale. Le stage est donc pleinement pris en compte dans l'évaluation des étudiants.

Le redoublement n'est pas autorisé en deuxième année.

Pour les étudiants non alternants, la scolarité au premier ou au second semestre peut être effectuée à l'étranger dans le cadre des programmes d'échanges proposés par l'Université.

2ème ANNEE

Formation en apprentissage

Module 1 : Pratiques des publics et réseaux sociaux (coefficient 5 – 8 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Pratiques des médias numériques (25h)
- Atelier pratique : réseaux sociaux (15h)

La matière « Pratiques des médias numériques » est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2). L'atelier pratique est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 2 : Approche quantitative des audiences (coefficient 5 – 10 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Initiation aux statistiques et à la fouille de données (20h)
- Dispositifs des mesures d'audience (20h)
- Atelier pratique : programmation audiovisuelle (20h)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2), à l'exception de l'atelier pratique qui est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 3 : Approche qualitative des publics (coefficient 5 – 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Techniques qualitatives d'enquête (25h)
- Atelier pratique : mener l'enquête (20h)

La matière « Techniques qualitatives d'enquête » est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 3). L'atelier pratique est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

Module 4 : Fabrique des publics (coefficient 5 – 10 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Analyse sémiotique des publics (25h)
- Production audiovisuelle (25h)
- Atelier de production audiovisuelle (15h)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2), à l'exception de l'atelier qui est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 5 : Environnement numérique (coefficient 5 – 10 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Economie du numérique (20h)
- Web marketing (20h)
- Atelier pratique : propriété intellectuelle et environnement numérique (20h)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2), à l'exception de l'atelier pratique qui est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 6 : Enseignements méthodologiques (coefficient 1 – 12 ECTS)

- Séminaire Les publics des médias (50 h – 10 ECTS)
- Mémoire professionnel et de recherche et soutenance
- Cours d'anglais spécialisé (25h – 2 ECTS)
- Tutorat (50h)

- Voyage d'études (40h)
- Séminaire d'emploi (10h)

Le séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 3).

Le mémoire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 4). Une note égale à 0/20 au mémoire de recherche entraîne l'ajournement.

La matière « Cours d'anglais spécialisé » est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 1).

Les matières « Tutorat », « Voyage d'études » et « Séminaire d'emploi » ne sont pas évaluées.

Règles spécifiques

Les étudiants (obligatoirement apprentis ou stagiaires entre trois à six mois) doivent réaliser un mémoire professionnel, à l'issue de leur stage ou au cours de leur apprentissage. Celui-ci doit comporter au moins 40 pages dactylographiées de 1 800 signes, annexes non comprises. Il est réalisé de manière encadrée par l'équipe des enseignants-chercheurs de l'IFP/CARISM.

Les étudiants qui n'effectuent pas leur formation en apprentissage doivent accomplir un stage d'au moins trois mois en entreprise.

Le redoublement n'est pas autorisé en deuxième année.

Parcours Usages du numérique, innovation, communication (UNIC)

1^{ère} ANNEE

SEMESTRE 1 (coefficient 16 - 30 ECTS)

Module 1 : Enseignements fondamentaux (coefficient 10 - 10 ECTS)

5 matières obligatoires :

- Droit du numérique
- Genre et média
- Mondialisation des contenus médiatiques
- Industries de contenus
- Pragmatique des images

Chaque matière se compose de 24h.

Chaque matière est évaluée par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 1).

Module 2 : Enseignements professionnels (coefficient 4 - 10 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Conférence de parcours (12h)
- Enseignement professionnel de parcours : Management responsable (20h)
- Enseignement professionnel de parcours : Gestion de contenus (20h)
- TD en anglais obligatoire (18h)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 3 : Enseignement méthodologique (coefficient 2 - 10 ECTS)

- Séminaire méthodologique : usages et marchés (20h)

Le séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (coefficient 21 - 30 ECTS)

Module 4 - Enseignements approfondis (coefficient 10 - 12 ECTS)

5 matières obligatoires :

- Communication politique
- Discours et récits médiatiques
- Logiques d'acteurs et modèles d'affaires
- Propagande et manipulation
- Sociétés et numérique

Chaque matière se compose de 24h.

Chaque matière est évaluée par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 1).

Module 5 - Enseignements spécialisés (coefficient 3 - 4 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Atelier d'écriture : Communication et stratégies (20h)
- Conférence de parcours (12h)
- TD en anglais obligatoire (18h)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 6 : Enseignement méthodologique (coeffcient 8 - 14 ECTS)

- Séminaire méthodologique : usages et marchés (20h)
- Mémoire de recherche

Le séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coeffcient 2). Le mémoire de recherche est noté sur 20 (coeffcient 6).

Règles spécifiques

La scolarité au 1er ou au 2ème semestre peut être effectuée à l'étranger dans le cadre des programmes d'échanges proposés par l'Université Paris-Panthéon-Assas.

2ème ANNEE

Module 1 : Enjeux socio-économiques (coefficient 9 – 16 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Économie du numérique (24h – 4 ECTS)
- Sociologie des usages du numérique (24h – 4 ECTS)
- Analyse d'un écosystème numérique (40h – 4 ECTS)
- Atelier Enquête collective (24h – 4 ECTS)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 2 : Innovations et marché (coefficient 8 - 12 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Conseil et stratégies (20h – 3 ECTS)
- Communication, marketing et visibilité (26h – 3 ECTS)
- Innovations sociotechniques (28h – 3 ECTS)
- Anglais spécialisé (24h – 3 ECTS)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 3 : Fabrique des publics (coefficient 13 - 14 ECTS)

5 matières obligatoires :

- Codes et développement (24h – 3 ECTS)
- Production graphique (25h – 3 ECTS)
- Stratégie de contenus (24h – 3 ECTS)
- Culture et production audiovisuelles (24h – 3 ECTS)
- Génération de contenus (18h – 2 ECTS)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module 4 : Organisation et création d'un service numérique (coefficient 14 - 18 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Transformations du numérique (24h – 3 ECTS)
- Gestion de projet (21h – 3 ECTS)
- UX, Design et Expérience usager (24h – 3 ECTS)
- Projet professionnel (70h - 9 ECTS)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2), à l'exception du projet professionnel qui est noté sur 20 (coefficient 8).

Règles spécifiques

La scolarité au 1er ou au 2ème semestre peut être effectuée à l'étranger dans le cadre des programmes d'échanges proposés par l'Université Paris-Panthéon-Assas.

Obligation de faire une alternance ou à défaut un stage (durée minimale de trois mois).

Le redoublement n'est pas autorisé en deuxième année.

Parcours ENvironnement, Organisations et Communication (ENOC)

1ère ANNEE

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
Semestre 1			30		20	1
Module 1 : Enseignements fondamentaux			12		20	6
Opinion publique et environnement	24h		4	Ecrit de 3h	20	1
Écologie et désinformation	22h			Ecrit	20	2
Dérèglements climatiques dans l'anthropocène	22h			Ecrit	20	2
Module 2 : Enseignements professionnels			12		20	6
Marketing et communication	36h			CC	20	2
Fact checking	20h			CC	20	1
Politiques publiques de l'environnement	24h			CC	20	2
Conférence de parcours	10h			CC	20	1
Module 3 : Enseignements méthodologiques			6			2
Séminaire méthodologique : Environnement et communication	20h			CC	20	2
Anglais		18h		CC	20	1
Semestre 2			30		20	1
Module 4 : Enseignements fondamentaux			12		20	8
Journalisme et problèmes publics	24h			Ecrit de 3h	20	1
Communication politique	24h			Ecrit de 3h	20	1
Discours et récits médiatiques	24h			Ecrit de 3h	20	1
Droit de l'environnement	36h			CC	20	2
Module 5 : Enseignements professionnels			6		20	4
Atelier : Stratégie de communication environnementale dans les organisations		15h		CC	20	2
Environnement et technologies numériques	15h			CC	20	2
Atelier : infographie et écritures pour le web		15h		CC	20	2
Conférence de parcours	7h			CC	20	1
Module 6 : Enseignements méthodologiques			12		20	10
Séminaire méthodologique : environnement et communication	20h			CC	20	2
Anglais		18h		CC	20	1
Mémoire de recherche				Mémoire	20	2

Règles spécifiques

2ème ANNEE

Matières	Volume horaire CM	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
Module 1 : L'environnement dans l'espace public		10		20	10
Discours médiatiques sur l'environnement	20h		Ecrit, oral ou CC	20	2
Panorama des médias spécialisés sur l'environnement	12h		Ecrit, oral ou CC	20	2
Atelier : Panorama des médias spécialisés sur l'environnement et veille informationnelle	12h		Ecrit, oral ou CC	20	2
Études de cas de controverses environnementales	30h		Ecrit, oral ou CC	20	2
Environnement et santé globale	20h		Ecrit, oral ou CC	20	2
Module 2 : Expertise environnementale		10		20	8
Menaces sur la biodiversité	20h		Ecrit, oral ou CC	20	2
Climat et transition énergétique : approche économique	20h		Ecrit, oral ou CC	20	2
Défis socio-économiques de la sobriété	20h		Ecrit, oral ou CC	20	2
Atelier : étude de cas de bilan environnemental et de bilan CSRD	20h		Ecrit, oral ou CC	20	2
Module 3 : Pédagogie de l'environnement		10		20	6
Atelier : Productions audiovisuelles et numériques	24h		Ecrit, oral ou CC	20	2
Communication persuasive sur l'environnement	20h		Ecrit, oral ou CC	20	2
Atelier professionnel de parcours : Médiation de l'environnement	24h		Ecrit, oral ou CC	20	2
Module 4 : Agir face au dérèglement climatique		10		20	5
Adaptations au changement climatique	20h		Ecrit, oral ou CC	20	2
Sociologie des mobilisations environnementales	20h		Ecrit, oral ou CC	20	2
Crisis, communication	25h		CC	20	1
Module 5 : Projets professionnels et insertion		20		20	10
Projets & Master class	54h		Ecrit, oral ou CC	20	2
Séminaire méthodologique : environnement et communication	20h	5	Ecrit, oral ou CC	20	2

Voyage d'étude optionnel	30h		Non évalué		
Encadrement de l'apprentissage	50h		Non évalué		
Anglais	15h		CC	20	2
Mémoire		15	Mémoire	20	4

Règles spécifiques

DU INFORMATION-COMMUNICATION (NIVEAU L3)

Adaptation à la licence Information-communication

OBJECTIFS DU DIPLOME

Le Diplôme d'Université (DU) Information-Communication de l'IFP de niveau L3 est un DU de l'Université Paris-Panthéon-Assas qui offre, en un an, aux titulaires d'un diplôme de niveau L3, la possibilité d'une reconversion **universitaire ou** professionnelle dans le domaine des médias et de la communication.

L'obtention de ce DU permet de postuler en première année des différents parcours du Master Information communication de l'IFP selon les critères d'admission en vigueur.

CONDITIONS D'ACCES AU DIPLOME

Sont autorisés à candidater au DU Information-Communication de niveau L3 :

- les étudiants justifiant, au minimum, d'un diplôme universitaire ayant exigé trois années d'études après le baccalauréat (Licence), ou de titres français ou étrangers reconnus et admis en équivalence ;
- exceptionnellement, et sur justification de leurs titres et de leur motivation, à des professionnels justifiant d'au moins cinq années d'activité dans une entreprise d'information ou de communication.

Les candidats étrangers non francophones doivent être, au minimum, titulaires d'un DALF B2 ou DALF C1 (Diplôme approfondi de langue française – unités B1-B2) ou d'un diplôme équivalent.

Les candidatures sont examinées par une Commission d'admission qui accorde l'autorisation d'inscription, au vu d'un dossier comportant notamment les éléments suivants :

- un CV détaillant la formation universitaire suivie et/ou les activités professionnelles dans le secteur des médias **ou de la communication** ;
- les relevés des notes obtenues et des enseignements suivis depuis le baccalauréat ;
- une lettre exposant les motifs de la candidature au DU Information-Communication de niveau L3.

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT

Le DU de l'IFP comprend des enseignements théoriques (cours magistraux), pratiques (travaux dirigés) et professionnels (atelier) organisés sous forme d'unités d'enseignement ;

Le volume horaire global annuel de la formation pour l'étudiant est de 372 **429h**.

Semestre / UE	Contenu des enseignements	CM	TD
<u>DU- semestre 1</u> UEF1	Introduction aux Sciences de l'Information et de la Communication Économie des médias et du numérique Histoire des médias Sociologie des médias	36h 36h 36h 36h	15h 15h 15h 15h

UEC1	(4 examens écrits / 20 + 3 CCAC / 10) Anglais Atelier d'écriture journalistique (2 CCAC/20)		18h 15h
Total semestre 1	Volume horaire étudiant : 144h CM + 78h TD = 222h	144h	78h
<u>DU semestre 2</u>			
UEF 2	Sémiologie de l'écrit et de l'image Sémiologie des médias Enjeux et éthique du numérique Internationalisation de l'information Introduction au droit de la communication Droit et déontologie des médias (3 examens écrits / 20 + 2 3 CCAC / 10) Un cours au choix : Internationalisation des programmes de fiction Cultures médiatiques, consommation et loisirs (1 examen oral ou écrit / 20) Anglais (1 CCAC / 20)	36h 36h 36h 36h 36h 36h	15h 15h 15h 18h
UEC 2			
Total semestre 2	Volume horaire étudiant: 144h CM + 63h TD = 207h	144h	63h
Total année DU	Volume horaire étudiant : 429h	288h	141h

REGLEMENT DES EXAMENS

Article 1

Les épreuves conduisant au DU Information-Communication de niveau L3 sont organisées sur deux sessions dans les conditions fixées ci-après.

TITRE 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 2

La première session comporte deux périodes d'examens. ~~Les épreuves portant sur la totalité des matières dont l'enseignement est achevé à la fin du 1^{er} semestre ont lieu en janvier-février. Les notes obtenues sont portées à la connaissance des étudiants.~~

~~Pour la totalité des autres enseignements, les épreuves écrites et orales ont lieu en mai-juin-juillet, à l'issue du deuxième semestre.~~

A la fin de chaque semestre se déroulent les examens du semestre achevé selon le calendrier voté en conseil d'administration.

Article 3

L'organisation des enseignements est semestrielle.

Chaque semestre est composé de deux unités : une unité d'enseignements fondamentaux et une unité d'enseignements complémentaires.

Article 4

Les unités d'enseignements fondamentaux sont composées de cours magistraux dont certains sont associés à des travaux dirigés. Pour le calcul de la moyenne, la note sur 20 obtenue aux

examens écrits du cours magistral est affectée du coefficient 1, la note de contrôle continu obtenue en TD du coefficient 0,5.

Les unités d'enseignements complémentaires sont composées, à chaque semestre, de travaux dirigés d'anglais ainsi que, au premier semestre, d'un atelier d'écriture journalistique et au second semestre, d'un cours magistral sans travaux dirigés. Chacun de ces enseignements complémentaires donne lieu à l'obtention d'une note sur 20 affectée du coefficient 1.

Article 5

Les enseignements magistraux des unités d'enseignements fondamentaux font l'objet d'épreuves écrites d'une durée de trois heures. Les candidats ont le choix, pour chaque matière, entre deux sujets. ~~Les enseignements du module 3 font l'objet d'une note évaluant le mémoire de recherche.~~

Article 6

Les travaux dirigés des unités d'enseignements fondamentaux font l'objet d'un contrôle continu dont la note, établie sous la responsabilité de l'enseignant chargé de dispenser le cours magistral, est déterminée en tenant compte des connaissances de l'étudiant, de son assiduité, de ses aptitudes au traitement des questions qui lui sont soumises, des progrès accomplis, ~~de travaux notés organisés par les chargés de TD ou l'enseignant responsable du cours magistral~~. L'assiduité aux travaux dirigés est obligatoire. ~~Le non-respect de ce principe aura des répercussions sur la notation. Les absences non justifiées sont prises en compte dans le calcul de la note de contrôle continu.~~ Trois absences non justifiées aux travaux dirigés par semestre entraînent la note de zéro en contrôle continu dans la matière en cause. Les absences ne peuvent être justifiées que par un certificat médical, ou par un justificatif de défaillance par un organisme de transport public ou par un certificat de décès ou par une convocation à un examen.

Article 7

L'atelier d'écriture journalistique de l'unité d'enseignements complémentaires du premier semestre fait l'objet d'une note de contrôle continu sur 20, comprenant au moins deux exercices différents.

Le cours magistral de l'unité d'enseignements complémentaires du second semestre est sanctionné par une épreuve ~~notée sur 20~~ écrite ou orale, au choix de l'enseignant responsable du cours. La modalité est précisée au début du semestre. ~~Cela~~ ~~Cette épreuve~~ peut prendre la forme d'une épreuve écrite d'une durée de 1h30 ou de trois heures, d'un dossier écrit individuel ou rédigé à deux ou trois étudiants à rendre à la fin du semestre, ou encore d'un oral.

Article 8

~~Pour les épreuves écrites, les étudiants disposent, le cas échéant, des documents qui leur sont distribués en même temps que les sujets d'examen. En l'absence d'autorisation expresse de l'enseignant responsable de la matière, est interdit tout support d'information, de traitement de l'information ou de communication (calculatrice programmable, outil informatique, etc.).~~

~~Al'exception des documents et matériels expressément autorisés par l'enseignant responsable du cours, aucun matériel ni aucun document ne pourra être détenu par l'étudiant pendant les épreuves d'examen écrites. L'étudiant ne doit pas être en possession d'un quelconque matériel de communication, de transmission ou de stockage susceptible d'être connecté (ordinateur, téléphone portable, montre connectée, etc.).~~

Pour les étudiants étrangers, un dictionnaire bilingue peut être autorisé par l'enseignant.

~~Les documents et matériels autorisés sont à usage individuel et ne pourront être échangés entre étudiants. Ils doivent également être vierges de toute annotation. L'usage de tout ouvrage, recueils ou documents comportant des annotations personnelles dans le texte est interdit.~~

~~L'usage de tous recueils ou documents comportant des annotations personnelles est interdit. Toute fraude ou tentative de fraude, ou tout constat de fait de nature à porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'université, est passible de poursuites disciplinaires.~~

Article 9

L'enseignement obligatoire d'anglais fait l'objet, à la fin de chaque semestre, d'une note de contrôle continu sur 20, comprenant au moins une épreuve écrite et une épreuve orale.

Article 10 : Stage professionnel

La réalisation d'un stage en entreprise est conseillée mais non obligatoire. L'étudiant peut, après avis du responsable pédagogique du DU, obtenir une convention de stage.

TITRE 2 : VALIDATION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT

Article 11

La note obtenue à un semestre résulte de la moyenne générale des notes obtenues affectées des coefficients précités dans les enseignements composant les unités d'enseignements dudit semestre.

Un enseignement est validé par le jury d'examen lorsque l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20.

Une unité d'enseignements est validée par le jury d'examen lorsque l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20. La note obtenue à une unité d'enseignements résulte de la moyenne des notes attribuées à chacun des enseignements composant ladite unité.

Un semestre est validé par le jury d'examen lorsque l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20.

Article 12

L'étudiant une fois déclaré admis ne peut se représenter aux mêmes épreuves quelle que soit sa note.

Article 13

Une seconde session est organisée au titre des unités d'enseignements que l'étudiant n'a pas validées à la première session. Les candidats présentent lors de la seconde session, ~~organisée au titre des unités d'enseignements qu'ils n'ont pas validées~~, les matières dans lesquelles ils n'ont pas obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne.

Article 14

La note résultant de la moyenne permet de déterminer la mention attribuée selon le barème spécifique suivant : 10 : mention passable ; 13 : assez bien ; 15 : bien ; 17 : très bien.

Article 15

Le redoublement est interdit.

TITRE 3 : RÉGIMES SPÉCIAUX

Article 16 : Dispense d'assiduité

~~Les étudiants souffrant de handicap et les sportifs de haut niveau peuvent sur dérogation exceptionnelle accordée par le Président de l'Université au cas par cas, demander à être dispensés de certains travaux dirigés. Ils devront en faire la demande écrite au président de l'université, accompagnée des pièces justificatives nécessaires.~~

~~Les étudiants peuvent faire une demande annuelle de dispense d'assiduité aux travaux dirigés (TD) pour raison d'activité professionnelle, de volontariat en service civique, d'enfants en bas âge à charge, au titre de leur handicap, de maladie invalidante ou s'ils sont sportifs de haut niveau ou exercent une activité artistique de haut niveau.~~

Si la dispense est accordée, l'étudiant sera soumis pour toutes les matières de l'année d'études au seul régime de l'examen terminal pour le contrôle de ses aptitudes et connaissances. ~~Lorsqu'une matière est uniquement sanctionnée par une note de contrôle continu, cette note est remplacée~~

~~par une épreuve orale ou pratique terminale. L'étudiant dispose d'un mois et demi après le début des cours du 1^{er} semestre pour demander le bénéfice de ce régime, sauf cas de force majeure.~~

~~Pour bénéficier de cette dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant doit compléter la demande téléchargeable sur le site Internet avant le 31 octobre de l'année en cours et fournir les justificatifs correspondant à sa situation.~~

~~Par dérogation à ces dispositions, sur avis du médecin de médecine préventive, le Président de l'Université pourra accorder à tout étudiant présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant, une dispense d'assiduité pour un semestre seulement.~~

~~Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagement de leur cursus par décision du président sur proposition du médecin du service de santé étudiante. Pour cela l'étudiant doit prendre l'attache du service de la vie étudiante de l'université.~~

~~Lorsqu'un enseignement est uniquement sanctionné par une note de contrôle continu, celle-ci sera attribuée sur la base d'une épreuve orale ou pratique réalisée sous contrôle de l'enseignant qui aura été contacté par des étudiants dispensés de ce TD ou de cet atelier.~~

DU INFORMATION-COMMUNICATION (NIVEAU M1)

Adaptation au master Information, communication

OBJECTIFS DU DIPLOME

Le Diplôme d'université (DU) Information-Communication de l'IFP de niveau M1 est un DU de l'Université Paris-Panthéon-Assas qui permet aux titulaires d'un diplôme de niveau Master 1 de bénéficier d'une année universitaire de reconversion universitaire ou professionnelle dans le domaine des médias et de la communication.

L'obtention de ce DU permet de postuler en deuxième année des différents parcours du Master Information communication de l'IFP selon les critères d'admission en vigueur.

CONDITIONS D'ACCES AU DIPLOME

Sont autorisés à candidater au DU Information-Communication de niveau M1 :

- les étudiants justifiant, au minimum, d'un diplôme universitaire ayant exigé quatre années d'études après le baccalauréat (Master 1), ou de titres français ou étrangers reconnus et admis en équivalence.
- exceptionnellement, et sur justification de leurs titres et de leur motivation, à des professionnels justifiant d'au moins cinq années d'activité dans une entreprise d'information ou de communication.

Les candidats étrangers non francophones doivent être, au minimum, titulaires d'un DALF B2 ou DALF C1 (Diplôme approfondi de langue française – unités B1-B2) ou d'un diplôme équivalent.

Les candidatures sont examinées par une Commission d'admission qui accorde l'autorisation d'inscription, au vu d'un dossier comportant notamment les éléments suivants :

- un CV détaillant la formation universitaire suivie et/ou les activités professionnelles dans le secteur des médias ou de la communication ;
- les relevés des notes obtenues et des enseignements suivis depuis le baccalauréat ;
- une lettre exposant les motifs de la candidature au DU Information-Communication de niveau M1.

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT

Le DU de l'IFP de niveau M1 comprend des enseignements théoriques (cours magistraux), pratiques (travaux dirigés et atelier professionnel) et méthodologiques (séminaire de recherche) organisés sous forme de modules d'enseignement.

Le volume horaire global annuel de la formation pour l'étudiant est de 387h 444h.

1^{er} semestre (176h CM + 55h TD)		CM	TD
Module 1 : Enseignements fondamentaux 3 cours magistraux de L3 (3 épreuves écrites ou orales chacune notées sur 20), dont 1 cours avec TD (1 note de CCAC sur 10)	Trois Offre de cours magistraux de L3 (36h) avec TD * Économie des médias et du numérique * Histoire des médias * Sociologie des médias	36h 36h 36h	15h 15h 15h
Module 2 : Enseignements spécialisés 2 cours magistraux de Master 1 (24h) au choix sur les 6 7 proposés en Master 1 (2 épreuves écrites notées chacune sur 20)	Enseignements spécialisés 2 Offre de cours magistraux de Master 1 (24h) * Droit du numérique * Genre et médias * Industries de contenus * Sémio tique des images d'information et de communication Pragmatique des images * Mondialisation des contenus médiatiques * <i>Cultural studies</i> * Opinion publique et environnement	24h 24h 24h 24h 24h 24h 24h	
Module 3 : Enseignements pratiques (2 notes de CCAC sur 20)	<ul style="list-style-type: none"> 1 atelier professionnel obligatoire au choix parmi les ateliers rofessionnels de Master 1 1 TD d'anglais obligatoire 	20h 20h 18h	20h
Module 4 : Initiation à la recherche (1 note de CCAC sur 20)	Séminaire de recherche de Master 1 (20h) Un séminaire méthodologique au choix parmi les séminaires de recherche de Master 1 suivants : * Analyse des récits médiatiques : textes et images * Usages et marchés * Médias et relations internationales * Réception et pratiques sociales des médias	20h	
2^{ème} semestre (164h CM + 15h TD)		CM	TD

Module 5 : Enseignements généraux <p>2 cours magistraux de L3 (36h) au choix (2 épreuves écrites ou orales chacune notées chacune sur 20), dont 1 cours avec TD (1 note de CCAC sur 10)</p>	<p>Offre de cours magistraux de L3 (36h) avec TD (36h)</p> <ul style="list-style-type: none"> * Droit et déontologie des médias * Internationalisation de l'information * Sémiologie des médias images et des textes médiatiques <p>Offre de cours magistraux de L3 sans TD (2x18h ou 36h)</p> <ul style="list-style-type: none"> * Actualité de la recherche en information communication * La publicité * Anthropologie de la communication * Cultures médiatiques, consommation et loisirs 	36h	15	36h	15
Module 6 : Enseignements approfondis <p>3 cours magistraux de Master 1 (24h) au choix sur les 7 proposés en Master 1 (3 épreuves écrites chacune notées chacune sur 20)</p>	<p>3 Offre de cours magistraux de Master 1 (24h)</p> <ul style="list-style-type: none"> * Communication politique * Propagande et manipulation * Publicité et Marketing et publicité * Logiques d'acteurs et modèles d'affaires * Sémiotique des textes d'information et de communication Discours et récits médiatiques * Journalisme et problèmes publics * Sociétés et numérique 	24h	24h	24h	24h
Module 7 : Mémoire et soutenance Enseignements méthodologiques <ul style="list-style-type: none"> • Anglais (1 note de CCAC sur 20) • Séminaire de recherche de Master 1 (1 note sur 20) • Mémoire et soutenance (1 note sur 40) 	<p>Séminaire de recherche de Master 1 (20h)</p> <ul style="list-style-type: none"> * 1 TD d'anglais obligatoire * Séminaire méthodologique choisi au 1^{er} semestre parmi les séminaires de recherche de Master 1 au choix : - Analyse des récits médiatiques : textes et images - Usages et marchés - Médias et relations internationales - Réception et pratiques sociales des médias 	24h	24h	18h	
Volume horaire annuel de la formation		360h	66h		

REGLEMENT DES EXAMENS

Article 1

Les épreuves conduisant au DU Information-Communication de niveau M1 sont organisées sur deux sessions **une seule session d'examens** dans les conditions fixées ci-après.

TITRE 1 - DISPOSITIONS GENERALES

Article 2

~~La première session comporte deux périodes d'examens. Les épreuves portant sur la totalité des matières dont l'enseignement est achevé à la fin du 1^{er} semestre ont lieu en janvier-février. Les notes obtenues sont portées à la connaissance des étudiants.~~

~~Pour la totalité des autres enseignements, les épreuves écrites et orales ont lieu en mai-juin-juillet à l'issue du deuxième semestre.~~

A la fin de chaque semestre se déroulent les examens du semestre achevé selon le calendrier annuel voté en conseil d'administration.

Article 3

L'organisation des enseignements est semestrielle.

Le premier semestre est composé de 4 modules d'enseignements.

Le second semestre est composé de 3 modules d'enseignements.

Article 4

Les enseignements de ces 7 modules font l'objet d'épreuves écrites, d'épreuves orales ou de contrôle continu.

Article 5

~~Pour les épreuves écrites, les étudiants disposent, le cas échéant, des documents qui leur sont distribués en même temps que les sujets d'examen. En l'absence d'autorisation expresse de l'enseignant responsable de la matière, est interdit tout support d'information, de traitement de l'information ou de communication (calculatrice programmable, outil informatique, etc.).~~

Al l'exception des documents et matériels expressément autorisés par l'enseignant responsable du cours, aucun matériel ni aucun document ne pourra être détenu par l'étudiant pendant les épreuves d'examen écrites. L'étudiant ne doit pas être en possession d'un quelconque matériel de communication, de transmission ou de stockage susceptible d'être connecté (ordinateur, téléphone portable, montre connectée, etc.).

Pour les étudiants étrangers un dictionnaire bilingue peut être autorisé par l'enseignant.

Les documents et matériels autorisés sont à usage individuel et ne pourront être échangés entre étudiants. Ils doivent également être vierges de toute annotation. L'usage de tout ouvrage, recueils ou documents comportant des annotations personnelles dans le texte est interdit.

~~L'usage de tous recueils ou documents comportant des annotations personnelles est interdit.~~

Toute fraude ou tentative de fraude, ou tout constat de fait de nature à porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'université, est passible de poursuites disciplinaires.

Article 6 : Stage professionnel

La réalisation d'un stage en entreprise est conseillée, mais non obligatoire. L'étudiant peut, après avis du responsable pédagogique du DU, obtenir une convention de stage.

TITRE 2 : VALIDATION DES MODULES D'ENSEIGNEMENT

Article 7

La note obtenue à un semestre résulte de la moyenne générale des notes obtenues affectées des coefficients précités dans les enseignements composant les modules d'enseignements dudit semestre.

Un enseignement est validé par le jury d'examen lorsque l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20.

Un module d'enseignements est **validé** par le jury d'examen lorsque l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20. La note obtenue à un module d'enseignements résulte de la moyenne des notes attribuées à chacun des enseignements composant ledit module.

Un semestre est validé par le jury d'examen lorsque l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20.

Article 8

~~L'étudiant une fois déclaré admis ne peut se représenter aux mêmes épreuves quelle que soit sa note.~~

Article 9

~~Une seconde session est organisée au titre des modules d'enseignements que l'étudiant n'a pas validés à la première session. Les candidats présentent lors de la seconde session, organisée au titre des modules d'enseignements qu'ils n'ont pas validés, les matières dans lesquelles ils n'ont pas obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne.~~

Article 10 8

La note résultant de la moyenne permet de déterminer la mention attribuée selon le barème spécifique suivant : 10 : mention passable ; 13 : assez bien ; 15 : bien ; 17 : très bien.

Article 11 9

~~Le redoublement est interdit.~~

Un seul redoublement du DU est autorisé.

TITRE 3 : RÉGIMES SPÉCIAUX

Article 12 10 : Dispense d'assiduité

~~Les étudiants souffrant de handicap et les sportifs de haut niveau peuvent sur dérogation exceptionnelle accordée par le Président de l'université au cas par cas, demander à être dispensés de certains travaux dirigés et ateliers. Ils devront en faire la demande écrite au Président de l'université, accompagnée des pièces justificatives nécessaires.~~

Les étudiants peuvent faire une demande annuelle de dispense d'assiduité aux travaux dirigés (TD) pour raison d'activité professionnelle, de volontariat en service civique, d'enfants en bas âge à charge, au titre de leur handicap, de maladie invalidante ou s'ils sont sportifs de haut niveau ou exercent une activité artistique de haut niveau.

Si la dispense est accordée, l'étudiant sera soumis pour toutes les matières de l'année d'études au seul régime de l'examen terminal pour le contrôle de ses aptitudes et connaissances. **Lorsqu'une matière est uniquement sanctionnée par une note de contrôle continu, cette note est remplacée par une épreuve orale ou pratique terminale.**

L'étudiant dispose d'un mois et demi après le début des cours du 1^{er} semestre pour demander le bénéfice de ce régime, sauf cas de force majeure.

Pour bénéficier de cette dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant doit compléter la demande téléchargeable sur le site Internet avant le 31 octobre de l'année en cours et fournir les justificatifs correspondant à sa situation.

~~Par dérogation à ces dispositions, sur avis du médecin de médecine préventive, le Président de l'université pourra accorder à tout étudiant présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant, une dispense d'assiduité pour un semestre seulement.~~

Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagement de leur cursus par décision du président sur proposition du médecin du service de santé étudiante. Pour cela l'étudiant doit prendre l'attache du service de la vie étudiante de l'université.

~~Lorsqu'un enseignement est uniquement sanctionné par une note de contrôle continu, celle-ci sera attribuée sur la base d'une épreuve orale ou pratique réalisée sous contrôle de l'enseignant qui aura été contacté par des étudiants dispensés de ce TD ou de cet atelier.~~